



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT



BULLETIN COMMUNAL

N°9 – MAI 2025

Millésime

Institut de beauté et massage

Réservation en ligne (QR code) ou
par téléphone au **078.307.51.35**

Rte de Treyvaux 2, 1732 Arconciel



078 658 34 67

- Massage détente
- Massage sportif
- Massage thérapeutique
- Kinésiotaping
- Drainage lymphatique

Agréé ASCA et RME

Max Muntwyler,
Le Coquier 9, 1731 Ependes

SOMMAIRE

MOT DU CONSEIL COMMUNAL	5
ASSEMBLEE COMMUNALE	7
2. Comptes 2024	8
2.1 Comptes de résultat	8
2.2 Comptes d'investissement	22
2.2.1 Décompte d'investissement du prolongement du chemin forestier du Réservoir d'Arconciel à l'Oratoire d'Ependes	25
2.2.2 Décompte d'investissement de la réparation de la conduite d'adduction d'eau au chemin du Chenaillon, Arconciel	26
2.2.3 Décompte d'investissement de la construction d'un trottoir à la route de Sales, Ependes	27
3. Modification du budget d'investissement 2025	27
3.1 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 270'000.- pour la réfection du bâtiment de l'Auberge des Trois Sapins, Arconciel	28
3.2 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 600'000.- pour le remplacement des fenêtres du complexe communal, Arconciel	29
4. Nomination d'un membre à la commission financière	30
5. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations	30
6. Retour sur l'évaluation des besoins des seniors et sur le sondage relatif à la création d'une Association de Bois-d'Amont Solidaire	30
ADMINISTRATION	31
Guichet communal et permanence téléphonique : nouveaux horaires	31
Fermeture estivale du bureau communal	31
Un point sur... Le guichet virtuel fribourgeois	32
Du côté de la population	33
JUSTICE ET POLICE	34
Avis aux détenteurs et détentrices de chien(s)	34
ECOLE ET FORMATION	35
Sécurité aux abords de l'école d'Ependes	35
Périmètres scolaires et parage	35
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	36
Calendrier 2025 des manifestations de Bois-d'Amont	36
Image d'antan	38
Le four à pain	38
SANTE ET SOCIAL	39
Santé	39
Petite enfance	40



SENIORS	41
Service social communal – Bois-d'Amont Solidaire	41
Aide et soins pour les seniors	45
SERVICE TECHNIQUE	47
Routes	47
Déchets	48
Environnement	50
Energie	51
Forêts	52
IMPRESSUM	53
NOTES	54

SERVICE DE L'EDILITE

Frédéric Clément	Eaux	079 549 48 70
Paul Munkiba	Déchets / Bâtiments	077 269 59 87
Carlos Vieira	Voirie	078 410 96 76

DEFIBRILLATEURS

4 défibrillateurs cardiaques sont à votre disposition sur le territoire communal :

Arconciel	Façade nord du bâtiment de l'administration communale, Place de l'Arche 1
Ependes	A l'extérieur du bâtiment communal, Au Village 4 Dans la grange du bâtiment sis à la rte de Sales 49
Senèdes	A l'extérieur du bâtiment situé à l'imp. de l'Etoile 5a

HORAIRES DECHETTERIES

Arconciel mardi et jeudi de 17h00 à 19h00
samedi de 8h30 à 11h30

Ependes mercredi de 17h00 à 19h00
samedi de 8h30 à 11h30

MOT DU CONSEIL COMMUNAL

Bienvenue chez nous
Cultiver ensemble l'esprit de notre commune

La prochaine assemblée communale traitera des compte 2024, mais essayons de nous éloigner un instant de tous ces chiffres pour aborder un aspect fondamental de la vitalité de notre commune : l'accueil de celles et ceux qui choisissent de poser leurs valises et de construire leur avenir parmi nous. Avec l'augmentation démographique que notre collectivité va vivre ces prochaines années, il me semble intéressant de prendre un instant à réfléchir à ce que nous pouvons tous faire pour les accueillir de la meilleure manière qu'il soit.

Depuis le début de l'année, les personnes qui choisissent notre commune reçoivent un kit de bienvenue décrivant tout ce que notre commune a à offrir et bien plus encore.

L'arrivée de nouveaux habitants est une richesse, une source de dynamisme et une chance pour notre communauté. C'est une opportunité d'enrichir notre tissu social, d'apporter de nouvelles perspectives et de renforcer l'esprit qui nous unit.

Accueillir ces nouveaux arrivants, venant d'horizons divers, est bien plus qu'une simple formalité administrative. C'est une invitation à partager notre quotidien, nos traditions et nos valeurs. C'est faire en sorte que chacun se sente rapidement chez soi, respecté et valorisé.

L'intégration, cependant, ne saurait être une démarche à sens unique. Elle requiert l'engagement de tous : des autorités communales, bien sûr, qui ont le devoir de mettre en place des infrastructures et des services efficaces, mais aussi et surtout de chacun d'entre nous, habitants depuis plus longtemps, qui avons le privilège de connaître l'âme de nos villages, les recoins de notre commune, ses traditions vivantes et ses coutumes.

C'est bien dans ces deux aspects que la notion essentielle de participation citoyenne prend tout son sens. Une commune dynamique et accueillante est une commune où chacun se sent partie prenante, où les idées sont écoutées, où les initiatives sont encouragées et où l'engagement est valorisé. Accueillir de nouveaux habitants, c'est aussi leur offrir la possibilité de s'impliquer activement dans la vie locale, de mettre leurs compétences et leurs passions au service de la collectivité. Que ce soit au sein des associations, lors d'événements sportifs ou culturels, ou en participant directement aux activités et projets de la commune, chaque contribution, aussi modeste soit-elle, renforce le sentiment d'appartenance et enrichit notre vivre-ensemble.



Bien souvent cet engagement prend ses racines dans le bénévolat offert par chacun à la collectivité. Dans notre commune, comme ailleurs, le bénévolat est le ciment invisible qui lie les générations, soutient les plus fragiles et anime nos festivités. Accueillir de nouveaux habitants, c'est aussi leur ouvrir les portes de ce monde d'entraide. C'est leur donner l'opportunité de découvrir la richesse des relations humaines qui se tissent lorsqu'on collabore, participe, s'entraide et se soutient, bref se sentir utile.

Imaginez un nouvel arrivant qui rejoint notre société de gymnastique, qui s'investit dans l'organisation de la prochaine fête de village, ou qui offre son temps pour accompagner les enfants au ski et à la piscine. Non seulement cette personne s'intègre plus rapidement, mais elle apporte également un souffle nouveau, de nouvelles idées et une énergie communicative. Le bénévolat est un formidable vecteur d'intégration, car il crée des liens authentiques et favorise la découverte mutuelle.

Notre commune est encore en train de mettre en place son art de vivre et son esprit de village. L'arrivée de nouveaux habitants représente un défi constant d'adaptation mutuelle. Il est de notre responsabilité, en tant que collectivité, de faciliter cette transition, d'offrir des points de contact et de créer des opportunités de rencontres. De même, il appartient aux nouveaux venus de faire preuve de curiosité, de s'investir dans la vie locale et de chercher à comprendre les spécificités de notre culture communale.

En définitive, la richesse de notre commune ne se mesure pas seulement à ses finances ou à ses infrastructures existantes ou futures, mais avant tout à la qualité des liens qui unissent ses habitants. L'accueil des nouveaux arrivants, soutenu par une participation citoyenne active et un engagement bénévole solide, est un investissement essentiel pour l'avenir de notre communauté. C'est un processus continu qui demande de la patience, de l'écoute et une volonté commune de construire un avenir harmonieux où chacun trouve sa place et contribue à la vitalité de notre toute jeune commune.

Pour le Conseil communal
Patrick Gendre, Syndic



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Bois-d'Amont sont convoqués en assemblée communale des comptes le

Lundi 26 mai 2025 à 20.00 heures à la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel

1. Approbation du **procès-verbal** de l'assemblée communale du budget du 9 décembre 2024 (il ne sera pas lu)
2. **Comptes 2024**
 - 2.1 **Comptes de résultat**
 - 2.2 **Comptes d'investissement**
 - 2.2.1 Décompte d'investissement du **prolongement du chemin forestier du Réservoir d'Arconciel à l'Oratoire d'Ependes**
 - 2.2.2 Décompte d'investissement de la **réparation de la conduite d'adduction d'eau au chemin du Chenaillon, Arconciel**
 - 2.2.3 Décompte d'investissement de la **construction d'un trottoir à la route de Sales, Ependes**
 - 2.3 Rapport de l'**organe de révision**
 - 2.4 Rapport de la **commission financière**
 - 2.5 **Approbation**
3. **Modification du budget d'investissement 2025**
 - 3.1 Approbation d'un crédit d'**investissement** de CHF 270'000.- pour la **réfection du bâtiment de l'Auberge des Trois Sapins, Arconciel**
 - 3.2 Approbation d'un crédit d'**investissement** de CHF 600'000.- pour le **remplacement des fenêtres du complexe communal, Arconciel**
4. **Nomination** d'un membre à la **commission financière**
5. **Nomination** d'un membre à la **commission des naturalisations**
6. **Retour** sur l'évaluation des besoins des seniors et sur le **sondage** relatif à la création d'une **Association de Bois-d'Amont Solidaire**
7. **Informations et divers**
Les éventuels sujets de discussion ou questions que vous souhaiteriez aborder dans « les Divers » peuvent être transmis au Conseil communal avant l'assemblée par courriel à commune@bois-damont.ch.

Les documents se rapportant à l'ordre du jour sont consultables sur le site Internet www.bois-damont.ch et auprès du secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.



2. Comptes 2024

Lors de l'assemblée du 4 décembre 2023, le Conseil communal avait présenté un budget 2024 présentant un excédent de charges de CHF 382'122.- fondé sur des budgets d'associations intercommunales bien analysés, mais surtout sur des évaluations prudentes des revenus et d'importants remboursements d'impôts. Cette phase budgétaire considère également l'envoi des demandes d'acomptes en juin de l'année d'établissement du budget, le service des finances entrevoyait des augmentations modérées des revenus fiscaux. Les impôts spéciaux particulièrement difficiles à anticiper ont aussi influencé cette estimation. L'exercice 2024 clôt finalement avec des revenus fiscaux en hausse de près de CHF 500'000.- et des revenus non-périodiques de plus de CHF 142'000.-. Du côté des charges, elles sont globalement bien tenues, considérant un retour à une certaine normalité des coûts d'énergie et certains entretiens sur les bâtiments communaux qui ont dû être reportés.

Lors de l'établissement du budget, l'évaluation des charges a été réalisée sans laisser une grande marge d'erreur et s'est avérée plutôt pessimiste notamment pour les charges d'énergie et de combustibles, ainsi que les charges d'entretien des immeubles communaux. Globalement, nous relevons que les chapitres induisant une part importante des charges communales sont bien maîtrisés et présentent des valeurs inférieures surtout dans le cadre de la santé, de la prévoyance sociale et même de la formation.

Malgré de nombreux remboursements portant sur l'exercice fiscal 2022, sa couverture partielle dans un budget prudent, la comptabilisation de la seconde et dernière part du produit financier de la vente de l'immeuble de l'Areinal et de nouveaux revenus issus des impôts spéciaux participent fortement au bon résultat de l'année.

Sur la base de recommandations de l'organe de révision, il a été nécessaire de réévaluer la provision des impôts sur le revenu des personnes physiques, impactant le résultat. Il a également été décidé d'augmenter le ducroire (charge) en raison d'un chapitre fiscal litigieux.

2.1 Comptes de résultat

En comptabilisant un total des charges de CHF 11'194'202.- et un total des produits de CHF 11'250'830.-, l'exercice sous revue boucle donc avec un excédent de produits de CHF 56'628.-.

De manière générale et hormis les facteurs évoqués plus haut, les écarts les plus importants proviennent notamment d'éléments conjoncturels ou ne pouvant être budgétisés en septembre 2023. Leur comptabilisation n'a pas forcément d'effet sur le résultat, mais induit une certaine distorsion des valeurs analysées ci-dessous.

Vous trouverez ci-après le détail des comptes et du budget 2024 avec des explications concernant les écarts significatifs. Les tableaux détaillés (comptes d'exploitation, bilan et comptes d'investissement ainsi que toutes les annexes aux comptes) sont disponibles sur le site de la commune et à l'administration communale. Lors de l'assemblée communale du 26 mai 2025, des explications seront données sur les écarts les plus importants, les différences majeures avec les comptes 2023 et sur les conclusions données sur les comptes 2024 par le Conseil communal, la commission financière et l'organe de révision.

Budget 2024		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale			
1'770'441.00	588'433.00	1'803'657.00	587'893.00
011/012 Légal et exécutif			
91'000.00	0.00	106'499.00	0.00
<ul style="list-style-type: none"> Différence par rapport au budget en lien avec les votations (succès du pré-affranchissement des bulletins et nombre de scrutins) Assemblée communale extraordinaire en septembre 2024 avec plus de 200 participants Charges de l'exécutif supérieures, réajustement et reclassification opérée sur la base des différents grands projets sur lesquels le Conseil communal a travaillé sans pouvoir tout activer ou ventiler sur d'autres chapitres Légère diminution des frais en lien avec le fonctionnement du Conseil communal, report de certains coûts sur les chapitres correspondants 			
021/022 Administration des finances et services généraux			
912'672.00	55'800.00	1'007'907.00	72'192.00
<ul style="list-style-type: none"> Contrairement à ce qui avait été initialement prévu, pas de recours à des aides pour certaines tâches Evaluation uniforme sur l'ensemble du personnel pour les cotisations à l'assurance de prévoyance ; devront être ventilées différemment lors des prochains budgets Recours à un engagement à durée déterminée pour pallier certaines absences maladie et aux nombres importants de projets communaux Nouvelle forte augmentation des frais de poursuites, par rapport au budget et à l'exercice précédent, cependant remboursements à la traîne Irrégularité sur plusieurs années due à des commandes de matériel de bureau comme les imprimés Grande quantité de demandes de permis de construire avec refacturation correspondante, 15% de plus que le budget Ventilation des frais en lien avec l'informatique, contrat arrivé à terme en 2025 Intégration des pertes sur créances et du croire selon normes MCH2 Différence entre charges et produits supérieure de 9% par rapport au budget 			
029 Immeubles administratifs			
766'769.00	532'633.00	689'252.00	515'700.00
<ul style="list-style-type: none"> Imputation interne du loyer de l'administration De manière générale sur tous les immeubles communaux, importante diminution des coûts de l'énergie, pour des montants budgétisés supérieurs à la moyenne des cinq dernières années Charges d'énergie et de combustible détaillées pour répondre aux attentes de l'organe de révision Entretiens réalisés sur le complexe communal, la Maison carrée, les auberges communales et la maison communale nettement moins importants que planifiés Départ des tenanciers de l'Auberge du Château suite à leur faillite ; différents montants ont pu être récupérés sur l'inventaire, le mobilier et certaines factures ouvertes ; procédure toujours ouverte, aucun montant supplémentaire ne pourra être récupéré 			

1 Ordre et sécurité publics, défense

118'053.00	84'600.00	99'425.00	86'808.00
------------	-----------	-----------	-----------

150 Service du feu

111'350.00	84'600.00	94'868.00	84'958.00
------------	-----------	-----------	-----------

- Intégration du corps de sapeurs-pompiers au nouveau service de défense incendie régional
- Comptes 2024 favorables à la commune pour le premier exercice avec une participation communale non liée à la taxe non-pompier inférieure au budget

16 Défense

6'703.00	0.00	4'558.00	1'850.00
----------	------	----------	----------

- Dissolution progressive de l'organe de conduite et adaptation de l'organisation régionale ; mise en place de points de rencontre d'urgence

2 Formation

4'386'795.00	1'038'199.00	4'299'146.00	1'017'463.00
--------------	--------------	--------------	--------------

211/212/213/214 Scolarité obligatoire

2'589'520.00	0.00	2'539'102.00	2'770.00
--------------	------	--------------	----------

- Relatif équilibre par rapport au budget, diminution de la participation communale à l'Association des cycles d'orientation, au cercle scolaire et aux dépenses cantonales
- Stabilité de la participation aux frais de logopédie
- Participation aux dépenses du conservatoire inférieure au budget

217 Bâtiments scolaires

350'245.00	29'697.00	307'479.00	39'634.00
------------	-----------	------------	-----------

- Ventilation et diminution des charges liées à l'eau, l'électricité et le chauffage
- Entretiens légèrement supérieurs au budget sur les deux bâtiments scolaires
- Discussion avec la commune partenaire pour une meilleure répartition des frais en lien avec la gestion de l'ensemble des bâtiments scolaires
- Le bâtiment « Au Village 18 » à Ependes sera probablement reclassé une fois qu'il sera totalement loué
- Comme la conversion du bâtiment précédent en salles de classe n'a pas pu être réalisée en 2024, les charges d'entretien et les revenus escomptés n'ont pas été enregistrés
- Les futurs pavillons scolaires en construction à Arconciel figurent dans les comptes pour des raisons comptables, il s'agit d'un investissement qui n'influence pas le résultat

218 Accueil extrascolaire

423'780.00	344'730.00	438'180.00	332'049.00
------------	------------	------------	------------

- Accueil de plus d'enfants que planifié lors de l'établissement des budgets, surtout pour l'année scolaire 2024-2025, fréquentation en hausse de l'ordre de 5%
- Ouvertures supplémentaires, nécessitant plus de personnel auxiliaire
- Participations communales plus importantes que planifiées

219 Cercle scolaire intercommunal

663'772.00	663'772.00	643'010.00	643'010.00
------------	------------	------------	------------

- Engagement de la secrétaire du cercle par la commune de Ferpicloz puis refacturation comme prestation de tiers

- Transports scolaires légèrement inférieurs aux coûts anticipés
- Organisation d'un camp de ski, avec financement spécial
- Renouvellement et acquisition de mobilier selon budget
- Décision de mettre à jour le mobilier d'une salle de classe par année, dans la mesure du possible
- Participations communales moins importantes que planifiées à la vue des dépenses

22/23 Ecoles spécialisées et formation professionnelle
 | 359'478.00 | 0.00 | 371'376.00 | 0.00

- Augmentation de la participation communale aux institutions spécialisées et au Service de la formation professionnelle fixée sur la base du nombre d'apprentis domiciliés dans la commune et travaillant sur le territoire communal

3 Culture, sport et loisirs

| 352'048.00 | 103'952.00 | 305'802.00 | 110'393.00

32 Culture

| 47'898.00 | 0.00 | 43'192.00 | 0.00

- Mise en place d'un kit de bienvenue à l'attention des nouveaux habitants, frais pas directement imputables
- Autres subventions en adéquation avec le budget

34 Sport et loisirs

| 304'150.00 | 103'952.00 | 262'610.00 | 110'393.00

- Subventions et soutiens directs aux clubs sportifs en adéquation avec le budget
- Diminution des charges de personnel pour le nettoyage de la halle polyvalente, par une mesure plus précise du temps consacré à cette tâche
- Diminution importante des frais d'énergie et de combustible par rapport aux comptes 2023 et au budget 2024
- Travaux d'entretien moins importants que planifiés dans le bâtiment de la halle polyvalente
- Introduction de la nouvelle convention d'entretien des terrains de foot et des infrastructures avec le Haute-Sarine FC
- Peu d'événements organisés dans le cadre du groupement d'animation villageois (ce dernier recherche toujours un comité)
- Faible demande en lien avec les services offerts par Bois-d'Amont Solidaire

4 Santé

| 1'095'452.00 | 10'000.00 | 1'066'539.00 | 9'442.00

41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux

| 754'238.00 | 0.00 | 719'940.00 | 0.00

- Charges liées légèrement inférieures au budget, notamment la participation aux subventions aux frais d'accompagnement des personnes âgées

42 Soins ambulatoires

| 328'644.00 | 0.00 | 334'766.00 | 0.00

- Charges liées supérieures au budget notamment dans le cas de la participation communale aux indemnités régionales dues à l'augmentation de tarifs décrétée en fin d'année 2023 par le Conseil d'Etat



43 Prévention

	12'350.00	10'000.00	9'987.00	9'442.00
<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit principalement des traitements dentaires remboursés par les parents 				

49 Santé publique non mentionnée ailleurs

	220.00	0.00	1'847.00	0.00
<ul style="list-style-type: none"> Charges supérieures dues au travail réalisé par le Conseil communal dans le cadre du projet d'EMS sur le territoire communal Planification du remplacement de défibrillateurs 				

5 Prévoyance sociale

1'275'474.00	10'520.00	1'173'182.00	10'183.00
---------------------	------------------	---------------------	------------------

52 Invalidité

	669'687.00	0.00	671'863.00	0.00
<ul style="list-style-type: none"> Relative stabilité de la participation communale aux institutions spécialisées sur la base des budgets donnés 				

53 Vieillesse et survivants

3'000.00	2'000.00	0.00	2'316.00
-----------------	-----------------	-------------	-----------------

54 Famille et jeunesse

	230'768.00	0.00	236'602.00	0.00
<ul style="list-style-type: none"> Subventions accordées pour la garde d'enfants et à la crèche intercommunale légèrement inférieures au budget Comptes du service des curatelles supérieurs au budget, changement de chef de service et déménagement du service à Marly ; le comité de l'association comme le Conseil communal sont très attentifs à l'évolution de cette association 				

55 Chômage

43'364.00	0.00	44'049.00	0.00
------------------	-------------	------------------	-------------

57 Aide sociale et domaine de l'asile

	328'655.00	8'520.00	220'669.00	7'867.00
<ul style="list-style-type: none"> Diminution importante de la participation communale au SSHS (Service social de la Haute-Sarine), importants remboursements d'aides versées 				

6 Trafic et télécommunication

752'691.00	2'330.00	818'280.00	22'078.00
-------------------	-----------------	-------------------	------------------

61 Circulation routière

	623'789.00	1'330.00	698'583.00	22'078.00
<ul style="list-style-type: none"> Quantité importante de travaux d'entretien sur les routes communales, due au report de certaines tâches prévues en 2023 Emploi nettement supérieur des services hivernaux directement attribuable à la météo Diminution du nombre de mandats donnés à des prestataires externes au privilège de compétences et forces de travail disponibles en interne résultant dans un transfert de coûts entre les deux comptes Frais d'honoraires d'ingénieurs et spécialistes plus importants que prévus pour répondre à différentes demandes et effectuer plusieurs analyses Amortissement des frais payés dans le cadre du projet de réfection de la route de Treyvaux (plus d'informations dans le chapitre des investissements) 				



62 Transports publics	128'902.00	0.00	119'697.00	0.00
<ul style="list-style-type: none"> Diminution de la participation communale aux dépenses relatives au trafic régional, sans diminution de desserte 				

64 Télécommunications	0.00	1'000.00	0.00	0.00
-----------------------	------	----------	------	------

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'212'562.00	1'061'455.00	1'319'747.00	1'174'975.00
---	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

71 Approvisionnement en eau	302'641.00	302'641.00	300'036.00	300'036.00
<ul style="list-style-type: none"> Charges d'entretien inférieures au budget Moins grande consommation d'eau que prévue (évolution déjà mise en évidence en 2023) Les taxes de raccordement pour nouvelles constructions ont été enregistrées dans le compte d'investissement dès 2024 Attribution au fonds de maintien de la valeur des installations de CHF 88'538.00 et au fonds dédié à l'équilibre du compte de CHF 3'730.00, supérieure au budget 				

72 Traitement des eaux usées	501'046.00	501'046.00	604'085.00	604'085.00
<ul style="list-style-type: none"> Charges d'entretien nettement inférieures par rapport au budget, report de plusieurs interventions en raison de la mise en application de l'Espace Réservé au cours d'eaux (ERE) et de la planification de plusieurs projets d'importance Attribution au fonds de maintien de la valeur des installations de CHF 250'587.00 Taxe d'exploitation directement liée à la diminution de la consommation d'eau 				

73 Gestion des déchets	253'462.00	250'850.00	261'287.00	261'287.00
<ul style="list-style-type: none"> Bonne gestion des charges fixes, plus faibles que budgétisées Frais de traitement et d'élimination des déchets inférieurs au budget, démontrant une bonne utilisation des installations Augmentation importante des frais d'élimination des branches, plus de 33% Taxes de base et d'utilisation supérieures au budget Attribution à la réserve liée au financement spécial de maintien de la valeur, couverture des charges à 109.5% 				

741/771/790 Correction de cours d'eau, cimetières et aménagement du territoire	155'413.00	6'918.00	154'339.00	9'567.00
<ul style="list-style-type: none"> Entretien des deux cimetières communaux induisant des charges inférieures au budget Dépenses en lien avec l'approbation du Plan d'aménagement local du secteur d'Ependes et de l'élaboration du PAD du Pré du Bugnon supérieures aux projections 				



8 Economie publique

	57'500.00	48'952.00	51'475.00	43'219.00
--	------------------	------------------	------------------	------------------

81 Agriculture

	30'904.00	22'356.00	30'985.00	22'729.00
--	-----------	-----------	-----------	-----------

- Amortissement des investissements en lien avec les voies de communication à vocation agricole selon budget

82 Sylviculture

	8'048.00	8'048.00	6'121.00	6'121.00
--	----------	----------	----------	----------

- Entretien du domaine forestier communal financé par la réserve

84 Tourisme

	18'548.00	18'548.00	14'369.00	14'369.00
--	-----------	-----------	-----------	-----------

- Entretien des infrastructures touristiques forestières communales financé par la réserve

9 Finances et impôts

	27'696.00	7'718'149.00	256'949.00	8'188'377.00
--	------------------	---------------------	-------------------	---------------------

91 Impôts

	19'643.00	6'430'831.00	252'822.00	6'921'835.00
--	-----------	--------------	------------	--------------

- Ajustement des impôts sur le revenu et la fortune en tenant compte des statistiques et sur la base de méthodes prudentes
- Décomptes inférieurs au budget pour certains dossiers de périodes antérieures, avec d'importants remboursements
- Impôts sur les bénéfices et le capital des personnes morales sensiblement plus élevés que planifiés
- Augmentation des impôts spéciaux, non prévisible lors de l'établissement du budget
- Impôt sur les successions inattendu

93 Péréquation financière intercommunale

	0.00	632'960.00	0.00	632'960.00
--	------	------------	------	------------

- Selon budget

95 Part aux recettes sans affectation

	4'053.00	162'127.00	4'112.00	164'484.00
--	----------	------------	----------	------------

- Résultat légèrement supérieur au budget

96 Administration de la fortune et de la dette

	4'000.00	157'000.00	15.00	133'816.00
--	----------	------------	-------	------------

- Intérêt sur les créances fiscales
- Remboursement de la société coopérative de l'Areinal dans le cadre de la vente de l'immeuble à la route d'Epéndes à Arconciel, moins important qu'escompté
- Intérêt sur placements financiers avec taux d'intérêts moyen de 1.5%

97 Redistributions

	0.00	650.00	0.00	701.00
--	------	--------	------	--------

99 Postes non ventilables

	0.00	334'581.00	0.00	334'581.00
--	------	------------	------	------------

- Prélèvement sur la réserve de réévaluation selon normes MCH2



Total des charges

| 11'048'712.00 | 11'194'202.00 |

Total des produits

| 10'666'590.00 | 11'250'830.00 |

Excédent de charges

| 382'122.00 |

Excédent de produits

| 56'628.00 |

L'introduction du nouveau plan comptable MCH2 modifie la forme donnée aux comptes et aux budgets communaux, à savoir que ces derniers ne doivent plus être présentés exclusivement par chapitre (ou fonction), mais par nature. Le résumé ci-dessous reprend cette forme avec quelques explications. Il permet d'avoir une image plus précise des types de dépenses et de revenus de la commune.

Budget 2024

Charges | Revenus

Comptes 2024

Charges | Revenus

30 Charges de personnel

| 1535'678.00 | 0.00 | 1'598'431.00 | 31'182.00 |

- Plusieurs changements dans l'organisation du personnel communal (départs, engagements, accidents et remplacements)
- Jetons de présences et vacations de l'exécutif et des commissions supérieurs au budget en raison de l'importante charge de travail et des projets en cours

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

| 2'244'506.00 | 0.00 | 2'122'847.00 | 0.00 |

- Limitation des charges en lien avec l'acquisition de matériel et de produits de nettoyage
- Légère baisse des acquisitions de mobiliers par rapport aux besoins identifiés en 2023
- Forte baisse des charges d'électricité, de chauffage et d'eau des bâtiments communaux
- Globalement entretiens nettement moins importants que planifiés (env. – 37% par rapport au budget 2024 et équivalent à 70% des montants dépensés en 2023) ; priorité donnée aux investissements urgents et soutenus par l'Assemblée communale
- Rectifications sur créances adaptées par l'organe de révision

33 Amortissement du patrimoine administratif

| 854'163.00 | 0.00 | 945'047.00 | 0.00 |

- Ajustement par rapport aux investissements activés en 2024
- Charges de réévaluation



34 Charges financières

	65'324.00	0.00	123'279.00	0.00
• Escompte sur impôts 2023 comptabilisé en 2024 sur décomptes établis				

35 Attributions aux fonds et financements spéciaux

	155'108.00	0.00	367'502.00	0.00
• Attribution aux réserves de maintien de la valeur selon écart entre produits et charges pour les chapitres liés à l'eau, l'épuration et les déchets				

36 Charges de transfert

	6'126'753.00	0.00	5'946'204.00	1'850.00
• Légère baisse globale des participations de la commune à des organisations supra-communales (CHF 180'549.00, soit 2.9%), principalement en raison d'une bonne tenue des charges en lien avec les tâches de formation et de prévoyance sociale				

38 Charges extraordinaires

	0.00	0.00	1'054.00	0.00
• Régularisation des charges du Fonds Antoine Dousse				

39 Imputations internes

	67'180.00	0.00	60'769.00	0.00
• Selon budget, à l'exception de l'application de la convention avec le Haute-Sarine FC				

40 Revenus fiscaux

	0.00	6'366'000.00	1'080.00	6'876'991.00
• Impôts directs sur personnes physiques supérieurs au budget de CHF 240'126.00, soit 4.4%				
	0.00	6'366'000.00	1'080.00	6'876'991.00
• Impôts directs sur personnes morales une nouvelle fois nettement supérieurs au budget, produits supplémentaires de CHF 136'472.00, soit globalement 239% des montants prévus				
• Impôts spéciaux (gains immobiliers, mutations, successions) supérieurs au budget de CHF 132'613.00, soit 17.4%				

41 Revenus régaliens et de concessions

	0.00	1'000.00	0.00	0.00
• Budgété, contrat en suspens				

42 Taxes

	0.00	1'387'700.00	27'989.00	1'382'001.00
• Taxes et émoluments selon budget et règlement en vigueur				
	0.00	1'387'700.00	27'989.00	1'382'001.00
• Annulation d'une facture d'introduction erronée émise en 2023				
• Remboursements de tiers supérieurs aux valeurs planifiées				

43 Revenus divers

	0.00	0.00	0.00	37'690.00
• Autres revenus et salaires activés dans les investissements				



44 Revenus financiers

- | | | | | | |
|--|------|------------|--|------|------------|
| | 0.00 | 772'790.00 | | 0.00 | 709'939.00 |
|--|------|------------|--|------|------------|
- Revenu lié à la vente de l'immeuble de la route d'Ependes à Arconciel par la société coopérative de l'Areinal inférieur au montant planifié (impôts de la société)
 - Revenu de réévaluation des actifs

45 Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux

- | | | | | | |
|--|------|-----------|--|------|------------|
| | 0.00 | 26'305.00 | | 0.00 | 121'000.00 |
|--|------|-----------|--|------|------------|
- Prélèvement sur la réserve lié à l'équilibre du compte en lien avec l'épuration des eaux, pour couvrir les charges d'exploitation annuelle

46 Revenus de transfert

- | | | | | | |
|--|------|--------------|--|------|--------------|
| | 0.00 | 1'711'034.00 | | 0.00 | 1'694'826.00 |
|--|------|--------------|--|------|--------------|
- Péréquation financière et subventions
 - Participation et subventions d'autres communes et de l'Etat principalement liées aux comptabilités internes comme pour le cercle scolaire et l'AES
 - En adéquation avec le budget

48 Revenus extraordinaires

- | | | | | | |
|--|------|------------|--|------|------------|
| | 0.00 | 334'581.00 | | 0.00 | 334'581.00 |
|--|------|------------|--|------|------------|
- Prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif

49 Imputations internes

- | | | | | | |
|--|------|-----------|--|------|-----------|
| | 0.00 | 67'180.00 | | 0.00 | 60'769.00 |
|--|------|-----------|--|------|-----------|
- Selon budget, à l'exception de l'application de la convention avec le Haute-Sarine FC

Total des charges

11'048'712.00	11'194'202.00
---------------	---------------

Total des revenus

10'666'590.00	11'250'830.00
---------------	---------------

Excédent de charges

382'122.00

Excédent de produits

56'628.00

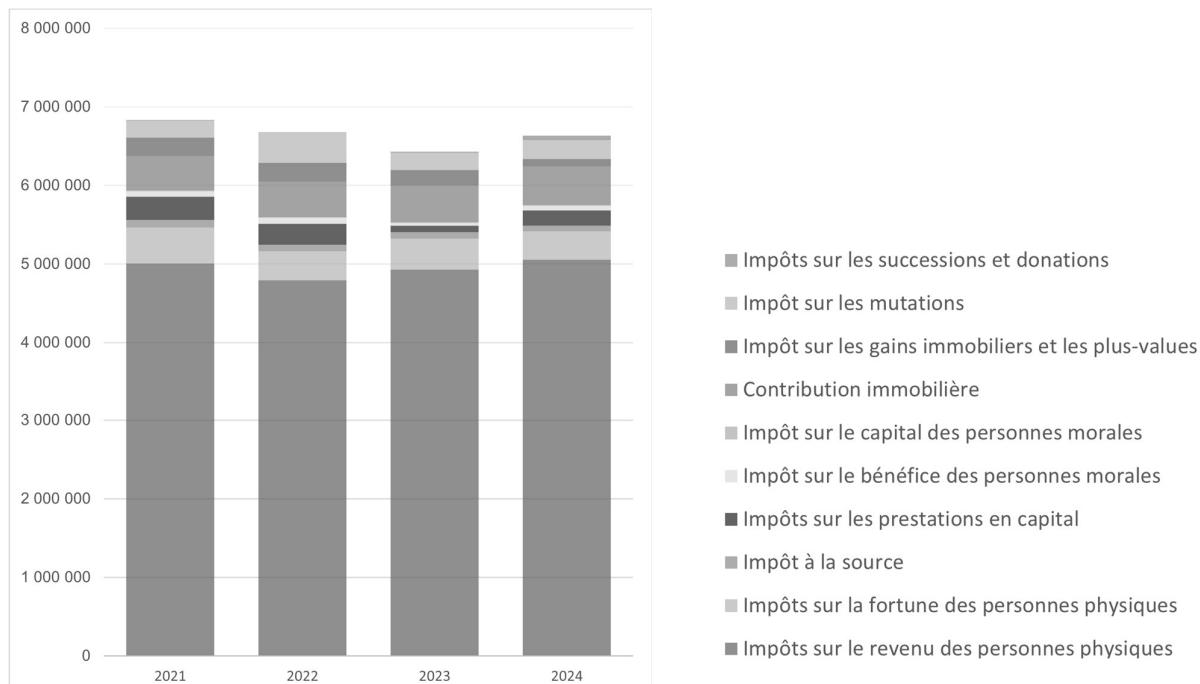
Globalement, les charges enregistrées lors de ce quatrième exercice de la nouvelle commune de Bois-d'Amont sont supérieures de CHF 145'490.-, soit 1.32%. Cette augmentation est due pour une grande partie aux différences entre le budget et les comptes concernant les charges de personnel, les charges financières et l'amortissement du patrimoine administratif. Les autres éléments qui influencent ces charges sont les attributions aux fonds et réserves liées aux tâches d'adduction et d'épuration ainsi que de gestion des déchets. Ces charges ont comme contrepartie une augmentation des réserves liées. Le Conseil communal relève que dans l'ensemble les charges enregistrées dans les comptes 2024 sont bien tenues et utilisera les observations réalisées pour établir le budget 2026.



Du côté des produits, le Conseil communal constate avec satisfaction des revenus supérieurs à ceux escomptés, mais relève que ces éléments sont des estimations, car les montants ne seront réellement perçus que dans les années à venir, lorsque les décomptes auront tous été établis pour la période concernée. Il s'agit donc de procéder avec prudence à ces évaluations et dans tous les cas de ne pas prendre ceci pour argent comptant. L'organe de révision a soutenu le service des finances dans l'adaptation du système d'évaluation et contribue à l'analyse des risques liés à la perception des impôts et autres taxes.

La part des impôts spéciaux est une nouvelle fois importante. Elle est difficilement prévisible et dépend de facteurs externes comme le nombre de transactions immobilières et les choix effectués par les nouveaux retraités dans le cadre de leur 2^{ème} pilier par exemple. La perception d'impôts sur la fortune des personnes physiques continue sa progression et contribue également aux bons résultats de l'année. Elle n'atteint cependant pas les montants escomptés pour l'exercice. Bien que réévaluée chaque année, le Conseil communal se garde d'être trop optimiste et de réaliser des projections trop favorables. Il privilégie la prudence qui pourrait permettre de voir sereinement le développement de projets d'envergure sur le territoire communal.

Le détail des revenus fiscaux sur les quatre dernières années permet d'illustrer la complexité d'évaluation et la relative volatilité de ces différents impôts sur la période considérée. Le tableau ci-après présente cette évolution. On y observe une diminution sur les trois premières années des entrées et une « reprise » sur 2024. Chaque type d'impôt y est représenté. Sans aller dans le détail, on constate que si certain comme la contribution immobilière (4^{ème} depuis le haut) est stable sur la période, dans les faits, elle augmente annuellement au rythme des constructions et des transactions immobilières. Cependant, l'impôt sur les prestations en capital et celui sur les bénéfices des personnes morales varient chaque année sans lien aucun. Ce dernier ne représente qu'environ 15% des revenus de la commune, mais peut avoir un effet important selon la conjoncture. Ce tableau met surtout en évidence que la base des revenus communaux est bel et bien constituée des impôts sur le revenu des personnes physiques. Après une baisse en 2022, très préalablement influencée par la période COVID, la tendance est à la hausse. L'augmentation démographique de la commune y contribue substantiellement. L'autre impôt lié aux personnes physiques, celui sur la fortune, semble avoir subi une diminution durant la même période, mais peine à remonter.



Etant donné l'entrée en force au 1^{er} janvier 2020 de la nouvelle loi sur les finances communales et du règlement communal des finances, donc du nouveau modèle comptable MCH2, le Conseil communal n'a pu procéder à aucun amortissement supplémentaire, ni à la constitution ou à l'attribution de montants à certaines réserves spéciales. L'excédent de produits de l'exercice, soit CHF 56'628.-, est donc attribué à la fortune de la commune de Bois-d'Amont. Elle se monte au 31 décembre 2024 à CHF 6'788'384.-.

Bilan

Les comptes présentés dans ce bulletin, et lors de l'Assemblée communale du 26 mai prochain, sont le résultat du quatrième bouclage comptable pour la nouvelle commune de Bois-d'Amont. Le recul et les informations dont dispose le Conseil communal deviennent de plus en plus complets et permettront vraisemblablement dès la prochaine période législative de faciliter le travail de planification. Comptablement, c'est le bilan qui présente l'évolution de la situation économique de la commune.

	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2024
100 Disponible	3'730'511.00	1'782'784.00
101 Créesances	3'020'905.00	3'490'445.00
102 Placements financiers à court terme	0.00	1'000'000.00
104 Actifs de régularisation	371'412.00	5'639'080.00
107 Placements financiers	243'213.00	228'213.00
109 Créesances envers les financements spéciaux et fonds enregistrés comme capitaux de tiers	0.00	392'648.00
140 Immobilisations corporelles (patrimoine administratif)	19'238'058.00	19'740'297.00
142 Immobilisations incorporelles	142'046.00	105'665.00
145 Participations, capital social	72'240.00	72'240.00



ACTIFS

| 26'818'385.00 | 32'451'371.00

200 Engagements courants

| 229'094.00 | 5'672'095.00

201 Engagements financiers à court terme

| 116'372.00 | 616'372.00

204 Passifs de régularisation

| 488'675.00 | 614'972.00

206 Engagements financiers à long terme

| 9'765'755.00 | 9'354'984.00

208 Provisions à long terme

| 0.00 | 0.00

209 Engagements envers les financements spéciaux et des fonds des capitaux tiers

| 390'692.00 | 392'648.00

290 Financements spéciaux enregistrés comme capital propre

| 5'963'485.00 | 6'232'290.00

291 Fonds

| 226'861.00 | 208'513.00

293 Préfinancements

| 507'000.00 | 507'000.00

295 Réserve liée au retraitement (MCH2)

| 2'342'067.00 | 2'007'486.00

299 Excédent/découvert du bilan

| 6'597'745.00 | 6'788'384.00

Résultat d'exploitation | 190'638.00 | 56'628.00

PASSIFS

| 26'818'385.00 | 32'451'371.00

A l'issue de l'année 2024, la somme du bilan s'élève à CHF 32'451'371.- contre CHF 26'818'385.- au 31 décembre 2023. Le capital a été augmenté du résultat de notre compte de fonctionnement et atteint la somme de CHF 6'845'012.-. L'importante différence du total du bilan s'explique par l'adaptation de la méthode de comptabilisation des débiteurs impôts, on retrouve la plus grande partie de cette différence dans le chapitre 104 traitant des actifs de régularisation et dans le compte passif 2005 enregistrant différentes opérations internes.

Du côté de l'actif, le Conseil communal relève que les avoirs et disponibilités de la commune diminuent tel que prévu dans le budget en lien notamment avec les investissements réalisés et payés durant l'année, mais aussi par le fait que certains montants ont été placés sur des comptes à terme. Le total des débiteurs ouverts pour l'exercice bouclé est conforme. Il enregistre une évolution positive étant donné le cycle de facturation actuellement appliqué et le retard de certaines entrées. Le suivi de ces postes ouverts représente un gros travail, en particulier dans le cadre des impôts. Le Conseil communal observe un accroissement des dossiers sur lesquels il est nécessaire de procéder à des rappels et de passer par les poursuites. Il regrette également que chaque année des administrés quittent la commune en laissant derrière eux une ardoise parfois importante, et que certaines créances doivent être abandonnées.

Au travers des rubriques 140, la commune enregistre l'ensemble des investissements en cours ou terminés. On y observe notamment l'accroissement du compte en lien avec les travaux en cours qui enregistre tous les investissements devant être décomptés prochainement. Une grande part de celui-ci est occupée par le projet des améliorations foncières des routes agricoles sur le secteur d'Arconciel. En effet, les autorités cantonales peinent à boucler leur décompte. Les amortissements du patrimoine administratif prévus par la loi sur les finances communales sont également enregistrés dans ces comptes.

Au passif, en faisant abstraction des « comptes courant internes », les capitaux de tiers (dettes à moyen et long terme) sont en augmentation de près de CHF 292'000.- en majorité à cause d'une évolution à la hausse de certains passifs de régularisation et de quelques factures reçues en 2025 portant sur des travaux réalisés en 2024. Le chapitre « Engagements financiers à long terme » diminue d'environ CHF 400'000.- tenant compte de l'amortissement financier de certaines dettes et à l'échéance programmée d'un prêt bancaire de CHF 500'000.- qui a été dans un premier temps transféré dans les engagements financiers à court terme puis remboursé au début de l'année en cours.

Sur la base des valeurs du bilan et en tenant compte de la population enregistrée au 31 décembre 2024, l'endettement total net par habitant se monte à environ CHF 1'385.-. Cet indicateur subit une augmentation de près de CHF 305.- due aux engagements des associations intercommunales.

La réserve liée au retraitement et à la réévaluation des actifs s'élève à CHF 2'007'486.-. Nous disposons encore de six ans pour l'utiliser selon les normes en vigueur. Au rythme annuel d'environ CHF 350'000.-, cette approche est tout à fait réaliste et juste. Comptablement, les subventions accordées pour les différents projets ont été ajoutées aux engagements financiers à long terme. Elles ont fait l'objet des amortissements contractuels. Ces engagements financiers sont tout à fait conformes aux décisions de l'Assemblée communale et représente environ 32% du total du bilan.

En résumé, le Conseil communal relève que notre bilan est sain et équilibré.

2.2 Comptes d'investissement

Lors de la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes, plusieurs investissements en cours ont été repris et mis au budget. Depuis, nombreux autres travaux d'importances se sont ajoutés à cette liste. Avec les demandes de compléments budgétaires qui ont été nécessaires, la situation actuelle est la suivante :

Dépenses approuvées	Comptes jusqu'au 31.12.2024		Ecart en %
	Dépenses	Recettes	
0 Administration générale			
Arconciel - Complexe communal - Remplacement CAD actuel centre-village avec possibilité d'extension	1'000'000.00	9'939.65	-99.0%
Arconciel - Auberge des Trois sapins - Installation panneaux photovoltaïques	70'000.00	30'167.14	-56.9%
2 Formation			
Arconciel - Bâtiment scolaire - Changement de fenêtres et luminaires	88'000.00	85'539.60	-5.1%
Ependes - Bâtiment « Au Village 18 »	2'010'000.00	100'000.00	-50.5%
Arconciel - Pavillons scolaires	1'886'530.00	568'896.45	-69.5%
3 Culture, Sport et Loisirs			
Ependes - Nouvelles infrastructures (études et analyses)	1'625'000.00	368'547.46	-77.3%
6 Transports et communication			
Ependes - Aménagement chemin piétonnier route de Sales	200'000.00	169'622.00	-15.1%
Remplacement du véhicule de l'édition par deux nouveaux	70'000.00	38'603.00	
Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	70'000.00	67'188.40	-4.0%
7 Protection et aménagement de l'environnement			
Arconciel - Réparation conduite eau claire secteur Chenaillon	49'000.00	27'023.79	-45.8%
Taxe de raccordement		63'801.60	
Arconciel - Construction collecteur EC secteur Péloula	207'000.00	109'798.17	-47.0%
Arconciel - Assainissement secteur La Dey - Le Pelleret, 2 ^{ème} partie	770'000.00	435'238.36	-43.5%
Taxe de raccordement		109'247.00	
Arconciel - Collecteur Sur-le-Moulin	135'000.00	478'800.00	
	1'319'681.67	642'244.00	-34.5%

8 Economie publique

Arconciel - Réfection chemins agricoles	1'300'000.00	478'800.00	1'319'681.67	642'244.00	-17.5%
Extension chemin pédestre forêt de la Molleyre et mise en place de bancs	75'000.00		174'089.29	102'994.80	-5.2%

Total des dépenses

9'535'530.00	4'448'575.88		
--------------	--------------	--	--

Total des recettes

	578'800.00		918'287.40
--	------------	--	------------

Investissement net

	8'956'730.00		3'530'288.45
--	--------------	--	--------------

Situation des investissements au 31.12.2024 présentant l'ensemble des investissements ouverts à ce jour et pour lesquels des travaux ou des dépenses ont été engagés. Ce tableau enregistre des opérations sur plusieurs années et ne se concentre pas sur 2024. Pour un état des mouvements enregistrés sur la période sous revue, veuillez-vous référer aux annexes à disposition sur le site Internet de la commune et à l'administration.

Arconciel, Complexe communal - remplacement CAD actuel

Ce projet est aujourd'hui abandonné et sera remplacé par différents autres projets de plus petite taille. Pour le complexe communal d'Arconciel, il s'agit dans un premier temps de remplacer l'ensemble des fenêtres et vitrages afin de répondre aux qualités thermiques recherchées dans le CECB+ réalisé il y a quelques années déjà. Dans un second temps, le système de chauffage sera remplacé par une solution répondant aux normes actuelles et aux nouvelles performances thermiques de l'immeuble. En parallèle et afin de trouver des solutions similaires au CAD imaginé, les systèmes de chauffage des bâtiments de l'école d'Arconciel et de l'Auberge des Trois Sapins devront être changés.

Arconciel, Auberge des Trois sapins - Installation panneaux photovoltaïques

Les travaux sont terminés. Les offres reçues pour l'attribution du mandat se montaient à environ CHF 60'000.- L'établissement du décompte final est bloqué par la procédure de faillite de la société ETF SA.

Arconciel, Bâtiment scolaire - Changement de fenêtres et luminaires

Les travaux sont terminés, mais l'ensemble des factures n'a pas encore été réceptionné. Un décompte final sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale.

Ependes, Bâtiment « Au Village 18 »

Le projet de création de salles de classe dans l'immeuble n'ayant pas obtenu le soutien nécessaire de la part des autorités, il a été abandonné pour l'heure. Les frais liés à l'étude de faisabilité (CHF 24'519.10) seront passés en charge en 2025.

L'investissement lié à l'achat du bâtiment a été décompté lors l'assemblée de mai 2024, il sera cependant activé seulement à la fin de l'année. Le montant de CHF 926'0161.- figure dans le tableau.

Arconciel, Pavillons scolaires

Les travaux sont en cours, une information sera donnée sur l'avancement des travaux lors de la prochaine assemblée communale.



Ependes, Nouvelle halle polyvalente

Les travaux d'étude sont en cours, une information sera donnée sur l'avancement des travaux lors de la prochaine assemblée communale. Le montant indiqué dans le tableau comprend tous les frais liés à ce projet, donc les analyses préliminaires, la phase de concours et les études en cours avec le bureau lauréat.

Ependes, Aménagement chemin piétonnier route de Sales

Les travaux sont terminés, un décompte final sera présenté lors de la prochaine assemblée communale.

Remplacement d'un véhicule utilitaire par deux nouveaux

Un décompte a été présenté lors de l'assemblée communale de décembre 2024, le projet est clos.

Installation de bornes pour véhicules électriques

Un décompte a été présenté lors de l'assemblée communale de décembre 2024, le projet est clos.

Réfection de la route de Treyvaux dans les secteurs d'Arconciel et de Senèdes

Comme expliqué lors de l'assemblée communale de décembre 2024, le projet a été abandonné au profit de réparations ponctuelles étant donné le bon état général de la route jusqu'à la limite communale. Les montants attribués à l'étude de cette réfection ont été passés en charge sur l'exercice 2024 tel que le prévoit la loi sur les finances communales.

Arconciel, réparation conduite EC secteur Chenailion

Les travaux sont terminés, un décompte final sera présenté lors de la prochaine assemblée communale.

Arconciel, Construction collecteur EC secteur Péloula

Les travaux sont terminés, les dernières factures doivent encore être reçues. En lien avec le quartier, lors de la rédaction de ces lignes, le plan d'aménagement de détail n'a pas encore été définitivement autorisé par les services de l'Etat.

Assainissement des collecteurs du quartier de «La Dey - Le Pelleret», 2^{ème} étape

Le projet a été accepté lors de l'assemblée du 13 décembre 2021, les travaux sont terminés et les derniers aménagements sont en cours de réalisation. Un décompte sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale.

Arconciel, Réfection des chemins à vocation agricole

Le projet a été accepté en décembre 2019 et est aujourd'hui terminé. Le bureau d'ingénieur mandaté et les services cantonaux sont toujours en train de finaliser les décomptes basés sur les éléments facturés. Le total des subventions ainsi que les parts incomptes aux particuliers concernés seront calculés. Un décompte final sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale.

Prolongement du chemin forestier du Réservoir d'Arconciel à l'Oratoire d'Ependes

Le projet est aujourd'hui terminé, il reste encore quelques aspects formels à traiter. Un décompte final sera présenté lors de la prochaine assemblée communale.

Décompte des investissements ci-dessus mis à part, le compte d'investissement 2024 pour la commune de Bois-d'Amont présente des investissements nets pour CHF 1'085'610.59, soit un total des dépenses de CHF 1'410'903.79 et un total des recettes de CHF 325'293.50. L'ensemble des investissements planifiés pour l'année n'a pas pu être réalisé, terminé ou décompté. Ils ont été reportés au budget 2025 et seront entrepris dès que possible.

2.2.1 Décompte d'investissement du prolongement du chemin forestier du Réservoir d'Arconciel à l'Oratoire d'Ependes

L'Assemblée communale du 23 mai 2022 a accepté un investissement de CHF 75'000.- pour le prolongement du chemin forestier entre le Réservoir d'Arconciel et l'Oratoire d'Ependes. Les travaux envisagés s'élevaient à CHF 170'000.-, la subvention cantonale était fixée à CHF 102'000.-. La mise en place de bancs pour un montant de CHF 7'000.- était également prévue.

A la suite de la mise à l'enquête en automne 2022, sans opposition, le projet a été approuvé par le Canton fin décembre 2022. La finalisation du dossier par la Commune et Forêts-Sarine et l'appel d'offres (3 entreprises) ont été effectués entre mars et mai 2023. L'offre de l'entreprise Antiglio a été retenue. Les travaux ont été réalisés entre juillet et octobre 2023.

Une convention d'échange de terrain a été établie entre la Commune et Monsieur Pierre Sahli, propriétaire d'une partie du terrain près du Réservoir d'Arconciel, pour que l'entier du nouveau chemin forestier soit propriété communale. Le chemin a été inscrit au Registre foncier en novembre 2024. La subvention cantonale a été versée en deux fois, soit en décembre 2023 et en mars 2025. Selon l'attestation de conformité des travaux et demande de versement final de subvention, les travaux ont été réalisés conformément au contrat conclu et au projet approuvé ; les exigences de qualité en matière d'environnement ont été respectées lors de l'exécution des travaux.

La mise en place de bancs telle que prévue au départ n'a pas été retenue par le Conseil communal : l'offre de bancs ou tables est déjà passablement fournie dans ce secteur de forêt, les temps entre chaque banc étant de l'ordre de 3 à 7 minutes. De plus, d'ordre général, le Canton rend aussi attentif que tout nouvel « ouvrage » implique des responsabilités pour le propriétaire telles que l'entretien, le contrôle ou la gestion des déchets.

Le compte d'investissement présente des dépenses pour CHF 174'089.29. L'investissement total est donc de CHF 3'905.51 en-dessous du budget.

	Budget	Compte	Diff
Devis entreprise spécialisée			
	170'000.00 CHF	174'089.29 CHF	+2.41%
Subvention 60%			
	102'000.00 CHF	102'994.80 CHF	+0.98%
Bancs			
	7'000.00 CHF	0.00 CHF	
Total TTC			
	75'000.00 CHF	71'094.49 CHF	-5.21%



2.2.2 Décompte d'investissement de la réparation de la conduite d'adduction d'eau au chemin du Chenaillet, Arconciel

L'Assemblée communale a voté un investissement pour le remplacement de 180 mètres de conduite d'adduction d'eau au chemin du Chenaillet au mois de mai 2021. Ces travaux se sont déroulés durant l'été 2022, nous permettant de présenter le décompte final.

L'hydrante était située dans un endroit très peu accessible par le service du feu. Après discussion, il a été décidé de la supprimer, ce qui explique une partie de la diminution des coûts.

Le compte d'investissement présente des dépenses TTC pour CHF 29'094.35. L'investissement total est donc inférieur de CHF 19'905.65 par rapport au budget.

	Budget	Compte	Diff
Travaux de génie civil			
	18'000.00 CHF	16'003.30 CHF	-11.0%
Travaux sanitaires			
	28'000.00 CHF	12'957.05 CHF	-54.0%
Divers et imprévus			
	3'000.00 CHF	134.00 CHF	-96.0%
Total TTC			
	49'000.00 CHF	29'094.35 CHF	-41.0%



2.2.3 Décompte d'investissement de la construction d'un trottoir à la route de Sales, Ependes

En décembre 2010 et en mai 2022, l'Assemblée communale d'Ependes puis de Bois-d'Amont avait accepté un crédit de CHF 95'000.- et respectivement CHF 105'000.- pour la réalisation d'un trottoir le long de la route de Sales à Ependes. Les travaux étant terminés, nous pouvons présenter un décompte pour cet investissement global de CHF 200'000.-.

Le compte d'investissement présente des dépenses pour CHF 177'622.35. L'investissement total est donc inférieur de CHF 30'377.65 par rapport au budget.

	Budget	Compte	Diff
Travaux			
	136'000.00 CHF	113'638.70 CHF	-16.44%
Honoraires			
	34'000.00 CHF	47'513.80 CHF	+39.75%
Divers et imprévus			
	30'000.00 CHF	16'469.85 CHF	-45.10%
Total TTC			
	200'000.00 CHF	177'622.35 CHF	-11.19%

Le montant figurant dans les comptes est de CHF 146'750.80, lequel représente les montants payés depuis la fusion. Les montants des années précédentes ont été activés dans les comptes de l'ancienne commune d'Ependes.

3. Modification du budget d'investissement 2025

Le budget d'investissement 2025 de la Commune de Bois-d'Amont a été approuvé à une quasi-unanimité lors de l'assemblée communale du 9 décembre 2024. Les projets inscrits dans ce budget n'ont pas tous été présentés lors de la rencontre, le Conseil communal souhaite poursuivre son travail sur certains d'entre eux. Ces derniers seront présentés à la population en assemblée communale du 26 mai prochain, pour approbation.

3.1 Approbation d'un investissement de CHF 270'000.- pour la réfection du bâtiment de l'Auberge des Trois Sapins, Arconciel

A la suite du sondage réalisé auprès de la population, le Conseil communal a lancé une procédure de recherche d'un nouveau tenancier pour l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel. En parallèle, un CECB+ a été établi concernant ce bâtiment qui identifie différentes mesures à mettre en œuvre plus ou moins rapidement, notamment en matière d'isolation et de protection incendie.

En vue de la relocation du bâtiment, le Conseil communal envisage de procéder aux travaux suivants :

- isolation des combles
- mise aux normes de protection incendie du canal de la hotte de ventilation
- remise en état ou remplacement de la chambre froide située au sous-sol
- traitement de l'infiltration d'eau au niveau des WC (sous-sol)
- réfection des peintures intérieures
- diverses réparations (carrelage, meubles du comptoir, etc.)
- divers autres changements / rénovations nécessaires

Le détail des travaux et leur coût, pour un maximum de CHF 270'000.-, vous seront présentés lors de l'assemblée communale. Ce montant correspond au montant indiqué dans la planification financière pour ce bâtiment.

C'est pourquoi nous soumettons à l'Assemblée communale un investissement de CHF 270'000.- pour la réfection du bâtiment de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel.

Plan de financement

Coût estimé	CHF 270'000.00
Financement	Crédit

Charges financières

Intérêt	1.5%, CHF 4'050.00
Amortissement dès la fin des travaux	3.0%, CHF 8'100.00

3.2 Approbation d'un investissement de CHF 600'000.- pour le remplacement des fenêtres du complexe communal, Arconciel

L'Assemblée communale avait approuvé, le 5 décembre 2022, un investissement de CHF 120'000.- consistant en un crédit d'étude pour un chauffage à distance (CAD) au centre du village d'Arconciel. L'étude de faisabilité prévoyait notamment de raccorder les bâtiments communaux. Des réflexions réalisées en parallèle du mandat donné à la société GESA ont permis d'identifier des alternatives moins coûteuses qu'un CAD, ce d'autant plus que l'intérêt des tiers à se raccorder à ce système était quasiment nul, et ont également révélé que des travaux d'assainissement énergétique des bâtiments communaux étaient nécessaires afin d'optimiser les systèmes de production de chaleur qui pourraient être déployés. Comme évoqué à l'assemblée communale de l'année dernière, l'étude est aujourd'hui arrêtée et le projet de CAD abandonné.

Fort de ce constat et dans le but de ne pas perdre plus de temps avec le changement du système de production de chaleur pour le complexe communal, le Conseil communal souhaite donc mettre en œuvre les recommandations contenues dans un CECB+ réalisé en 2017 par l'ancienne commune d'Arconciel. Celui-ci préconise de remplacer l'ensemble des fenêtres et vitrages des bâtiments sis route de Treyvaux 1 et Place de l'Arche 1-3-5.

La gérance en charge de la gestion des locations a reçu le mandat de procéder à un appel d'offres à cet effet, dont le résultat ainsi que le budget final du projet seront présentés lors de l'assemblée communale du 26 mai prochain.

Les travaux sont à ce jour estimés à CHF 600'000.- au maximum en reprenant l'évaluation faite en 2017 et en y appliquant un facteur de 1.2. Comptablement, ces travaux seront réalisés par prélèvement dans la réserve de CHF 507'000.- mise en place par l'ancienne commune d'Arconciel.

C'est pourquoi nous soumettons à l'Assemblée communale un investissement d'un montant maximal de CHF 600'000.- pour le remplacement des fenêtres du complexe communal à Arconciel.

Plan de financement

Coût estimé	CHF 600'000.00
Financement	Crédit

Charges financières

Intérêt	1.5%, CHF 9'000.00
Amortissement dès la fin des travaux	3.0%, CHF 18'000.00



4. Nomination d'un membre à la commission financière

La commission financière qui a été reconstituée par l'Assemblée communale le 5 décembre 2022 est formée de cinq membres. Elle est composée, pour la législature 2021-2026, de trois personnes d'Arconciel et de deux personnes d'Ependes. Les attributions de la commission sont notamment de préaviser les comptes, le plan financier et les budgets.

A la suite de la démission du membre du village d'Arconciel nommé à cette occasion, le Conseil communal propose à l'Assemblée de nommer une nouvelle personne de Senèdes en tant que membre de la commission financière.

5. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations

La commission des naturalisations qui a été constituée par l'Assemblée communale le 22 mars 2021 est formée de cinq membres. La commission est composée, pour la législature 2021-2026, de deux personnes d'Arconciel, de deux personnes d'Ependes et d'une personne de Senèdes.

A la suite de la démission du membre du village de Senèdes, le Conseil communal propose à l'Assemblée de nommer une nouvelle personne de Senèdes en tant que membre de la commission des naturalisations.

6. Retour sur l'évaluation des besoins des seniors et sur le sondage relatif à la création d'une Association de Bois-d'Amont Solidaire

Avec grand plaisir, le Conseil communal informe ses citoyennes et citoyens qu'une association de Bois-d'Amont Solidaire pourrait prochainement voir le jour.

En effet, le sondage qui a été envoyé aux personnes de 60 ans et plus a rencontré beaucoup de succès. Plusieurs personnes ont eu la gentillesse de se présenter au comité de l'Association ou en tant que bénévole. Elles en sont d'ores et déjà remerciées.

ADMINISTRATION

Guichet communal et permanence téléphonique : nouveaux horaires

Comme annoncé récemment par tout-ménage, nous vous rappelons que notre guichet communal ainsi que notre permanence téléphonique sont désormais ouverts comme suit :

- **lundi** 15h00 – 19h00
- **mardi** 08h00 – 11h30
- **jeudi** 08h00 – 11h30



Il est bien entendu toujours possible de convenir d'un rendez-vous en dehors des horaires susmentionnés.

Vous avez également la possibilité, en tout temps, de laisser un message sur notre répondeur téléphonique ou de nous envoyer un e-mail, aux adresses directes suivantes :

Secrétariat général	commune@bois-damont.ch	026 564 23 33 / tapez 1
Contrôle des habitants	habitants@bois-damont.ch	026 564 23 33 / tapez 2
Service technique	technique@bois-damont.ch	026 564 23 33 / tapez 3
Service des finances	compta@bois-damont.ch	026 564 23 33 / tapez 4

En vous remerciant de votre compréhension, et d'ores et déjà de votre confiance, nous vous adressons nos cordiales salutations.

FERMETURE ESTIVALE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé du vendredi 1^{er} août au vendredi 15 août 2025 y compris.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà un bel été !

Un point sur... Le guichet virtuel fribourgeois

La simplicité numérique au service des habitants

Depuis quelque temps, les habitants du canton de Fribourg peuvent effectuer plusieurs démarches administratives directement en ligne, grâce à un guichet virtuel commun à toutes les communes et à l'Etat. Cette initiative, pionnière en Suisse, simplifie la vie de toutes et tous tout en assurant sécurité et confidentialité.

Dans notre canton, toutes les communes et l'Etat ont fait un choix fort: unir leurs efforts pour offrir un seul et même guichet virtuel à la population. Cela signifie que les démarches administratives – qu'elles soient cantonales ou communales – peuvent être effectuées depuis une plateforme unique.

Ce guichet virtuel est accessible à tout moment, depuis un ordinateur ou un smartphone, avec un login sécurisé basé sur SwissID. Il est hébergé en Suisse, respecte les normes les plus strictes en matière de protection des données, et propose des formulaires intelligents préremplis pour faciliter son utilisation.

Aujourd'hui, vous pouvez déjà faire plusieurs démarches communales en passant par le site Internet de la commune, notamment: annoncer un déménagement (arrivée ou départ), demander une attestation de domicile ou obtenir une attestation de séjour ou d'établissement.

Ces services sont déjà en ligne dans la quasi-totalité des communes fribourgeoises. Rien qu'en 2024, près de 14'000 demandes ont été transmises par la population à leurs administrations communales via cette plateforme.

Et ce n'est que le début ! D'autres services en ligne sont en cours de développement et le guichet s'adaptera également à l'arrivée de la future identité numérique suisse (AGOV/e-ID).

Ce projet est entièrement fribourgeois, porté par nos communes et notre canton, et pensé pour répondre aux besoins de la population. Grâce à cette approche collective, le canton de Fribourg se positionne en précurseur dans la digitalisation des services publics en Suisse.

Voici le lien vers le guichet virtuel via le site Internet communal



Du côté de la population



Nombre d'habitants

Au 31 décembre 2024, la commune de Bois-d'Amont comptait 2'407 habitants.



Nouveaux citoyen·ne·s

La commune souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux citoyen·ne·s !



Doyenne et doyen de la commune

Germaine Currat, née le 17.12.1923

Giovanni Baiutti, né le 02.02.1926



Naturalisations

Daniel Dias Mendes Baessa de Azevedo, le 17.12.2024

Toutes nos félicitations !



Mariages

Khishigjargal et Stephane Schönenberger, le 06.09.2024

Maëva et Simon Gobet, le 22.11.2024

Mona et Lucien Eggertswyler, le 11.01.2025

Cécile et Léonard Law-Laï, le 31.03.2025

Meilleurs vœux aux jeunes mariés !



Naissances

Logan, né le 27.09.2024, fils de Chloé Aligand et Mathieu Morel

Alix, née le 12.11.2024, fille et Sophie et Valentin Rolle

Chloé, née le 03.01.2025, fille de Marie Horisberger et Stéphane Millasson

Héloïse, née le 22.01.2025, fille de Juliette et Lionel Avanthay

Amedeo, né le 02.02.2025, fils de Tatiana et Jean-David Elbaum

Célestin, né le 06.02.2025, fils de Celine et Rolf Riedo

Juliette, née le 02.03.2025, fille de Mona et Lucien Eggertswyler

Alex, né le 04.03.2025 fils de Lucie Leises Raña et Baptiste Jutzet

Nino, né le 12.03.2025, fils de Andrea Casrico et Cédric Péclat

Félicitations aux heureux parents !



Décès

Berthe Clément, décédée le 13.12.2024

Giovanna Di Rosa-Lucia, décédée le 20.12.2024

André Ducret, décédé le 01.02.2025

Jean-Paul Bongard, décédé le 21 mars 2025

Sincères condoléances aux familles en deuil.



JUSTICE ET POLICE

Avis aux détenteurs et détentrices de chien(s)

Vous trouvez ci-dessous le communiqué de presse publié par le Service des forêts et de la nature SFN

Obligation de tenir les chiens en laisse en forêt

« *Avec l'arrivée du printemps débute la période de nidification et de mise bas des mammifères en forêt. Bien que cachés, les petits sont vulnérables. Les chiens peuvent donc facilement s'en prendre à eux. Afin d'éviter des cas de prédateur et de dérangement de la faune sauvage, le Service des forêts et de la nature rappelle aux détenteurs et détentrices de chiens l'obligation de tenir leur animal en laisse en forêt du 1er avril au 15 juillet.*

Pour leur bien-être, les chiens doivent pouvoir courir régulièrement dans la nature. Cependant, il ne faut pas oublier que ceux-ci ont un instinct de prédateur et qu'ils sont donc susceptibles de s'attaquer à la faune sauvage. Cette prédateur est d'autant plus grave pendant le printemps et une partie de l'été qu'il s'agit de la période de mises bas et de nidification, car plusieurs espèces d'oiseaux nichent au sol. Les petits sont souvent bien cachés dans la forêt, mais les chiens les repèrent facilement grâce à leur odorat très développé. Renardeaux, faons et oisillons constituent ainsi des proies faciles et incapables de se défendre ou de s'enfuir.

Tenir son chien en laisse est le seul moyen sûr de l'empêcher de parcourir la forêt et d'y déranger les animaux sauvages. Le Service des forêts et de la nature rappelle donc à tous les détenteurs et détentrices de chiens de tenir leur compagnon à quatre pattes en laisse en forêt du 1er avril au 15 juillet et de garder leur animal en tout temps sous contrôle indépendamment de la saison. Toute infraction pourra faire l'objet d'une amende d'ordre et, dans les cas plus graves, d'une dénonciation au Ministère public.

SFN, Givisiez, le 31 mars 2025 »

Vous trouverez sur notre site Internet le règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens, entré en vigueur le 25 février 2022



Enfin, il est rappelé que si chacun est libre de se promener en forêt – sous réserve de dispositions particulières dans les zones de protection de la nature – il n'en va pas de même des prairies et des cultures, qui ne sont pas ouvertes au public, a fortiori en période de végétation.

Merci de prendre note de ce qui précède et bonnes balades estivales !

ECOLE ET FORMATION

Sécurité aux abords de l'école d'Ependes

A l'initiative de parents d'élèves de notre cercle scolaire, une réclamation signée par une centaine de personnes a été remise au Conseil communal. Cette missive demande des mesures concrètes afin de sécuriser les abords de l'école d'Ependes, notamment au niveau des passages piétons.

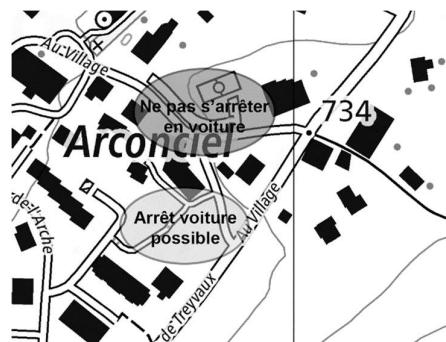
Depuis 2021, le Conseil communal est sensibilisé aux problèmes de sécurité aux abords des deux écoles et a entrepris plusieurs démarches, incluant notamment la réalisation d'un règlement scolaire définissant des zones sécurisées pour déposer les enfants à l'école, des discussions avec la police cantonale, la réalisation d'un chemin piétonnier à Arconciel, une sensibilisation par une entreprise de sécurité privée, etc.

Une réflexion est en cours actuellement pour optimiser au maximum le trafic et la sécurité, notamment au centre des deux villages d'Arconciel et d'Ependes. Cette réflexion et les mesures décidées seront communiquées à la fin du processus, mais il est certain que cela va nécessiter du temps.

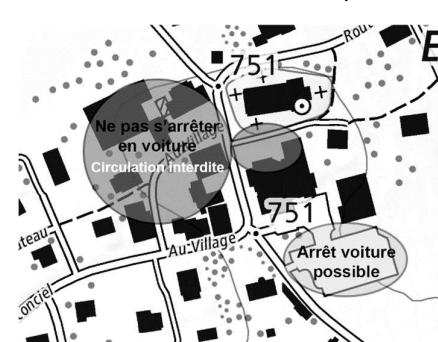
Périmètres scolaires et parcage

Nous en profitons pour vous rappeler que, pour des raisons de sécurité, les enfants étant accompagnés à l'école en voiture doivent être déposés et repris **uniquement sur les parkings communaux d'Arconciel et d'Ependes, mais en aucun cas dans les alentours immédiats des écoles**. Les parents sont responsables de la sécurité de leur/s enfant/s sur le chemin de l'école.

Périmètre scolaire Arconciel



Périmètre scolaire Ependes



Nous remercions d'ores et déjà tout un chacun du respect de ces règles de l'attention portée à la sécurité, tout particulièrement à celles des enfants !

CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Calendrier 2025 des manifestations de Bois-d'Amont

23.05.2025	Ependes	Apéro villageois	Jeunesse Ependes
06.06.2025	Arconciel	Souper des engagés	Paroisses Arconciel et Ependes
13.06.2025	Arconciel	Concert d'été à la Place de l'Arche	Brass Band Bois-d'Amont
18.06.2025	Arconciel	Ecole de musique	Brass Band Bois-d'Amont
28.06.2025	Arconciel	Fournée pizza*	Le Pan dou Foua
12.07.2025	Arconciel	Fournée pain mi-blanc*	Le Pan dou Foua
31.07-01.08.2025	Arconciel	Festivités du 1 ^{er} août	Jeunesse Arconciel
23.08.2025	Ependes	Loto des aînés	Bois-d'Amont Solidaire
31.08.2025	Arconciel	La Patronale	Paroisse Arconciel
06.09.2025	Arconciel	Four à pain – fournée	Groupement des Femmes
12.09.2025	Senèdes	St-Gorgon	Paroisse Ependes
13.09.2025	Arconciel	Journées Européennes du Patrimoine – ruines du Château d'Arconciel	Arconciacum
27-28.09.2025	Ependes	Concert	Amont Chœur
11.10.2025	Arconciel	Fournée La Kuchôla*	Le Pan dou Foua
10-12.10.2025	Ependes	Bénichon	Bénichon du Bois d'Amont
25.10.2025	Ependes	Tournoi Baby-foot	Jeunesse Ependes
15.11.2025	Ependes	Avant-Ski Party	Ski-Club Ependes

16.11.2025	Ependes	Confirmation	Paroisse Ependes
22.11.2025	Ependes	Concert	Brass Band Bois-d'Amont
29.11.2025	Ependes	Marché de l'Avent	
30.11.2025	Ependes	Loto des enfants	Club Sportif Bois-d'Amont
05.12.2025	Ependes	St-Nicolas	Jeunesse Ependes
14.12.2025	Ependes	Noël des aînés	Bois-d'Amont Solidaire

* à réserver 5 jours avant



Cette année a lieu la 24^{ème} Fête cantonale des Musiques fribourgeoises à Bulle.
Le **Brass Band Bois-d'Amont** aura le plaisir d'y participer selon le programme suivant :

Jeudi 29 mai 2025 :

- **09h33** : Concours en salle des Tambours
Grande salle de l'Hôtel-de-Ville, Bulle
- **14h09** : Concours en salle du Brass Band
Salle polyvalente de la Léchère, Bulle
- **17h25** : Concours de marche
Site de l'entreprise Despond SA, Bulle
- **17h40** : Prestation en cantine
- **18h50** : Cortège des Tambours

Dimanche 1^{er} juin 2025 :

- **14h00** : Cortège

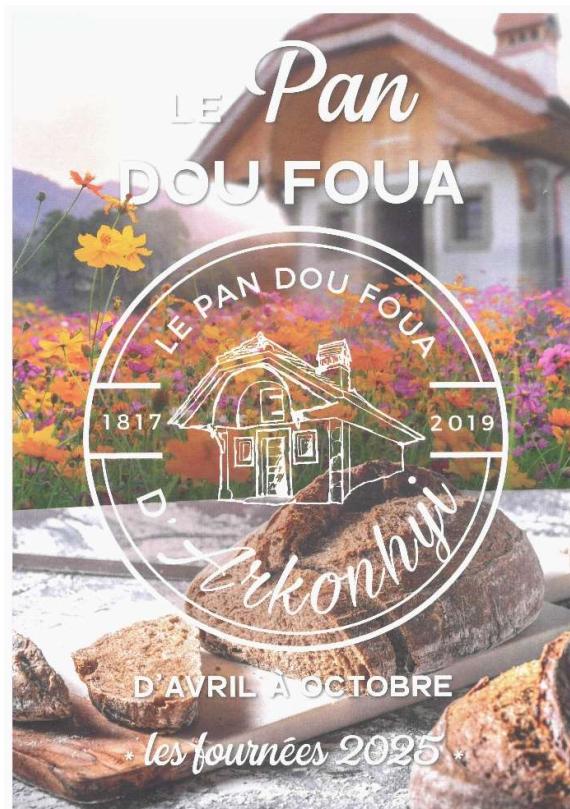


Image d'antan



Arconciel, Casimir et le taureau Orateur, 1890-1914
© Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. Fonds Maxime Biolley.

Le four à pain



BULLETIN DE COMMANDE

Groupe Le Pan dou Foua

- 26 avril - Pain d'Arkonhyi
- 28 juin - Pizza à l'emporter
- 12 juillet - Pain mi-blanc
- 11 octobre - La Kuchôla

Sur réservation

Pains env. 500g - CHF 7.-/pièce

Les bénéfices seront reversés à la Fondation suisse pour la recherche sur les maladies orphelines
www.blackswanfoundation.ch

1. Passez votre commande jusqu'à 5 jours avant la fournée

- nom
- prénom
- nombre de pièces souhaitées

=> Par envoi du bulletin ci-contre

=> Par e-mail : lepan dou foua@gmail.com

2. Passez récupérer votre commande le jour de la fournée,
au Four à Pain, entre 11h00 et 12h00
(11h - 13h pour les pizzas du 28 juin)

Fournées faites par des associations régionales

Ces fournées ne sont ni gérées ni vendues par le groupe

- 10 mai (Chœur mixte Amont Chœur)
- 6 septembre (groupement des Femmes)

 #lepan dou foua darkonhyi

SANTE ET SOCIAL

Santé

Section des Samaritains du plateau du Mouret

Chantal Cotting, présidente et monitrice	079 472 16 66
Isabelle Delley, responsable des postes sanitaires	079 720 60 93
Renseignements divers, cours sauveteurs, cours samaritains	079 472 16 66

chantal.cotting@bluewin.ch

Défibrillateurs cardiaques

Votre intervention peut sauver une vie ! Quatre défibrillateurs sont à votre disposition dans la commune de Bois-d'Amont :

Arconciel

- Place de l'Arche 1 – façade nord du bâtiment de l'administration communale

Ependes

- Au Village 4 – à l'extérieur du bâtiment communal
- Route de Sales 49 - dans la grange du bâtiment

Senèdes

- Impasse de l'Etoile 5a – à l'extérieur du bâtiment

Afin de savoir les utiliser, des cours de BLS-AED-SRC sont proposés. Certains ont lieu à Ependes, Au Village 14, les 18 juin, 8 août, 7 octobre et 9 décembre 2025. Vous apprendrez les principales mesures de réanimation pour sauver la vie.

Pour tout renseignement, consultez le site redcross-edu.ch.



Petite enfance

Crèche Capucine

La crèche intercommunale Capucine accueille 20 enfants dans deux groupes (Coccinelles et Libellules) sur son site principal de Le Mouret et 22 enfants dans deux autres groupes verticaux (Papillons et Abeilles) sur son site de Treyvaux.

Coccinelles : le groupe accueille des enfants de 2 mois à 2 ans. Les éducateurs favorisent la motricité libre et mettent l'accent sur l'éveil sensoriel.

Libellules : le groupe accueille des enfants de 2 à 4 ans. Ils sont accompagnés dans l'apprentissage de l'autonomie et la vie en collectivité.

Papillons et Abeilles : les groupes verticaux accueillent des enfants de 2 mois à 4 ans dans un cadre familial et stimulant. Les enfants sont accompagnés dans leurs différents stades de développement tout en favorisant leur individualité.

Le Mouret – Route de la Voos 4 / Treyvaux – Le Pré-de-la-Maison 11
026 413 09 19 / info@crechecapucine.ch

Famiya – service de garde d'enfants

Vous êtes à la recherche d'une place de garde pour votre enfant ? Une alternative à l'accueil collectif en crèche ? Famiya propose des accueillant·e·s qui ouvrent leur milieu familial. Inscrivez votre enfant chez info@famiya.ch.

Vous êtes à la recherche d'un nouveau défi professionnel ? Pourquoi ne pas devenir accueillant·e familial·e ? C'est un emploi de la petite enfance que vous exercerez à votre domicile où vous pourrez bénéficier d'une bonne formation. N'hésitez pas à envoyer votre candidature à info@famiya.ch.

Famiya
Passage du Cardinal 12
1700 Fribourg
026 322 69 26
info@famiya.ch

Ecole maternelles et groupe de jeux

Découvrez quelques structures proposées dans la région :



SENIORS

Service social communal Bois-d'Amont Solidaire

Livraison des commissions à domicile

Les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ou mobilité ont la possibilité de commander leurs commissions auprès du magasin Denner à Ependedes.

Les commandes peuvent être faites du lundi au jeudi, sauf les jours fériés. Elles doivent être passées la veille jusqu'au plus tard à 16h00 pour le jour suivant. Les achats doivent s'élever à minimum CHF 50.- et doivent être réglés par paiement comptant ou par Twint. L'achat de tabac et d'alcool n'est pas compris dans ce montant minimum.

Les frais de livraison s'élèvent à CHF 4.- pour l'ensemble du territoire communal.

Pour passer commande, prière de contacter « Marché Clément SA », par e-mail de préférence, à olivier@boucherieclement.ch, ou par téléphone au 026 413 25 25. Prière de laisser un numéro de téléphone afin que le magasin Denner puisse communiquer l'heure de la livraison.

Ramassage des déchets à domicile

Ce service concerne les objets suivants :

- déchets recyclables : déchets de plastique, de verre, de papier et de métal ;
- déchets à la compacteuse : les frais d'élimination sont à la charge du demandeur ; dès lors, la carte de la compacteuse doit être remise à l'employé communal lors de son passage.

Le ramassage a lieu le premier mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h00.

Il s'adresse exclusivement aux personnes âgées ou à mobilité réduite, sans famille proche pouvant aider et sans voiture.

Comment bénéficier de cette prestation ?

Les personnes intéressées par ce service et remplissant les conditions peuvent s'inscrire auprès du bureau communal où la demande sera étudiée.

Repas livrés à domicile

Les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ou mobilité ont la possibilité de commander des repas à domicile auprès de la Boucherie Clément à Ependes. Les menus sont à commander la veille pour le jour suivant. Pour les menus du week-end, les commandes se font le vendredi à 12h00 au plus tard. Les menus doivent être réchauffés 3-4 minutes au micro-ondes ou 20 minutes au four à 120 degrés.

Le prix du menu est de CHF 9.90 et de CHF 11.90 avec une soupe ou une salade. Une subvention communale de CHF 2.- est accordée. Les personnes pouvant bénéficier de la subvention doivent s'adresser à la commune, laquelle transmettra leurs coordonnées à la Boucherie Clément.

Pour passer la commande, prière de contacter « Marché Clément SA » par téléphone au 026 413 25 25 ou par e-mail à olivier@boucherieclément.ch.

Repas pris à l'Auberge du Château à Ependes

Les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé et pour qui cela est difficile de se faire à manger peuvent consommer le menu du jour à l'Auberge du Château à Ependes.

Les 10 premiers menus sont à payer au restaurant et le 11^{ème} est offert par la commune. Pour bénéficier de cette subvention communale, les personnes concernées devront se procurer une carte de fidélité auprès de l'administration communale à Arconciel.

Auberge du Château, Ependes

| 026 413 11 25

Table conviviale à l'Auberge du Château à Ependes le vendredi midi

Une table conviviale est mise à disposition pour tous les citoyens et citoyennes le vendredi midi. Le menu est composé d'une petite entrée et du plat principal au prix de CHF 18.-. Les personnes intéressées sont priées de réserver le jeudi.

Auberge du Château, Ependes

| 026 413 11 25

Club des aînés

Les aînés sont invités à participer aux après-midis cartes qui ont lieu les 1ers et 3èmes jeudis de chaque mois à l'Auberge du Château à Ependes. Une participation de CHF 5.- est demandée à chaque participant.

Responsables :

Isabelle Python
Jacqueline Allred
Françoise Castella

| 026 413 44 89
026 413 23 93
026 413 27 35

Promenades à pied pour les aînés

Des promenades à pied ont lieu durant toute l'année au départ d'Arconciel et d'Ependes. Ces marches d'une durée d'environ une heure et trente minutes sont accessibles à tous et adaptées au rythme des participants. Elles ne sont cependant plus accompagnées.

Départ Arconciel	2 ^{ème} mardi de chaque mois : rendez-vous à 14h00 au parking de l'administration communale
Départ Ependes	4 ^{ème} mardi de chaque mois : rendez-vous à 14h00 au parking communal (à côté du magasin Denner)

Gym des aînés

Vous avez plus de 60 ans et aimez bouger, vous maintenir en forme (exercices gymniques, équilibre, coordination, danse et jeux, etc.) ?
Rejoignez le groupe tous les mercredis à 15h00, soit à Ependes, soit à Praroman.

Pour tout renseignement :
Gisèle Risse, monitrice

026 413 32 15
079 511 27 62

Service d'aide informatique proposé par la Société de jeunesse d'Ependes

Plusieurs services d'assistance informatique et technique sont proposés à domicile :

Téléphone portable

Si vous avez des questions ou des problèmes avec votre téléphone.

Ordinateur

Si vous rencontrez des difficultés en utilisant un ordinateur, une boîte mail ou juste un besoin d'informations concernant les outils informatiques ou la navigation sur Internet.

Télévision

Si vous avez de la peine à prendre en main votre télévision ou votre WIFI.

Sensibilisation aux dangers

Si pour vous naviguer sur Internet ou recevoir des e-mails litigieux est difficile à distinguer.

Les services sont proposés au tarif horaire de CHF 25.- la première heure, puis de CHF 15.- les suivantes. Les frais de déplacement ne sont pas facturés. Pour les seniors de la commune de Bois-d'Amont, une subvention communale de CHF 5.- par intervention est accordée.

Demande de service d'assistance par e-mail à aide.informatique.ba@gmail.com ou par téléphone au 026 564 23 38.



Echanges intergénérationnels en crèche et en classe

Dans le cadre du concept Senior+, les seniors de Bois-d'Amont sont invités à donner un peu de leur temps pour les petits Bois-d'Amontois dans la crèche Capucine sur le site de Treyvaux, ainsi que dans notre école dont les bâtiments se situent à Arconciel et à Ependes. Diverses activités sont proposées aux seniors, comme accompagner les enfants dans différentes sorties, participer à la vie d'une classe, confectionner du pain ou des biscuits, peindre ou dessiner, chanter, lire des contes, partager des connaissances des villages de la commune et des expériences vécues.

N'hésitez pas à partager ces moments merveilleux et enrichissants avec les enfants.

Contact pour la crèche Capucine

Marie-Claude Roulin, resp. pédagogique
Le Pré-de-la-Maison 11, 1733 Treyvaux | 026 413 09 19
info@crechecapucine.ch

Contact pour l'école

Nadia Gumi, directrice d'établissement
Patricia Horner, conseillère communale | 079 897 42 75
dir.ep.arconciel@edufr.ch
026 564 23 38
patricia.horner@bois-damont.ch

Loto des aînés sur invitation

Par le biais de la commission de Bois-d'Amont Solidaire et avec le soutien des sociétés de jeunesse d'Arconciel et d'Ependes, les seniors de la commune sont invités avec grand plaisir au loto des aînés qui se déroulera le **samedi 23 août 2025 à 14h00 à la halle polyvalente d'Ependes**.

FFR – Fédération Fribourgeoise des retraités

La Fédération Fribourgeoise des Retraités constitue un partenaire de qualité, susceptible de représenter efficacement ses membres et défendre utilement les intérêts des aînés dans le canton.

Pour une demande d'adhésion ou connaître les activités annuelles :
www.ffr-sarine.ch
026 322 10 34 / 026 475 52 13

Aide et soins pour les seniors

Antennes de quartier

Les antennes de quartiers assurent un service d'aide et d'accueil à la communauté. Ce sont des personnes sur qui vous pouvez compter en cas d'urgence pour toutes sortes de services (déplacements chez le médecin, courses, garde d'enfants, etc.).

Elles rendent également visite aux seniors (personnes de plus de 80 ans), aux nouveau-nés et à leurs parents, aux personnes malades et hospitalisées.

www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/arconciel
www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/ependes

Réseau Santé Sarine / Centre de coordination

Un guichet unique est à la disposition des personnes âgées et de leurs proches. Il réceptionne les demandes afin d'orienter chacun vers l'offre la plus adaptée à ses besoins.

Le Centre de coordination du Réseau Santé de la Sarine (RSS) a pour objectif de coordonner le plus efficacement possible les différentes prestations destinées aux personnes âgées de notre district (EMS, aides et soins à domicile, indemnités forfaitaires). Il facilite grandement l'accès des personnes âgées et de leur famille aux prestations du RSS et des EMS du district. Il assure également le lien entre les hôpitaux, les cliniques, les médecins, les partenaires médico-sociaux et les EMS et permet ainsi d'avoir une vision globale dans tout le district.

RSS – Centre de coordination
Rue St-Nicolas-de-Flüe 2
1700 Fribourg
026 426 92 00
admission@santesarine.ch

Réseau Santé Sarine / Service d'aide et de soins à domicile

Vous sortez de l'hôpital et n'arrivez pas à assumer vos courses, votre ménage, etc. ? Malade ou accidenté, vous avez besoin de soutien à domicile ? Vous désirez rester dans votre environnement habituel mais avez besoin de soins infirmiers réguliers ? Le Service d'aide et de soins à domicile est là pour vous aider.

RSS – Service d'aide et de soins à domicile
Antenne 2 (pour Bois-d'Amont) – Chemin des Epinettes
1723 Marly
026 426 92 00
antenne2@santesarine.ch

Foyers de jour

Foyer du Gibloux
Route du Levant 4
1726 Farvagny
026 411 81 59
info@homedugibloux.ch

Foyer de jour de la Sarine
Impasse Pré-Henry 8
1752 Villars-sur-Glâne
026 426 96 70
hms@santesarine.ch

Proches aidants Fribourg

Qui sont les proches aidants ?

Vous vous occupez régulièrement de votre parent âgé, d'une voisine atteinte dans son autonomie, d'un enfant gravement malade ?

Vous conduisez régulièrement votre parent malade à ses rendez-vous médicaux ? Vous aidez régulièrement une personne atteinte dans sa santé et son autonomie pour les tâches ménagères et les affaires administratives ?

Vous faites régulièrement les commissions pour un·e membre de votre famille, un·e ami·e ou un·e voisin·e, ayant besoin d'aide ?

Alors vous êtes concerné·e·s et n'hésitez pas à consulter le site www.pa-f.ch/fr

Pro Senectute Fribourg

Pro Senectute est une fondation privée reconnue d'utilité publique qui offre des prestations individuelles aux personnes de plus de 60 ans domiciliées dans le canton ainsi qu'aux institutions partenaires du réseau médico-social.

Les actions de Pro Senectute :

- agir pour maintenir une qualité de vie digne et pour contribuer à l'indépendance des personnes
- promouvoir l'intégration dans la société
- prendre des mesures préventives
- offrir des conseils, des accompagnements
- stimuler les initiatives appuyant l'entraide et les efforts personnels



**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Service de nettoyage
Reinigungsdienst
avec du cœur
mit Herz

20 ans
Jahre

Avez-vous
besoin d'aide
pour le ménage ?

Contactez-nous
026 347 12 40
www.fr.prosenectute.ch

SERVICE TECHNIQUE

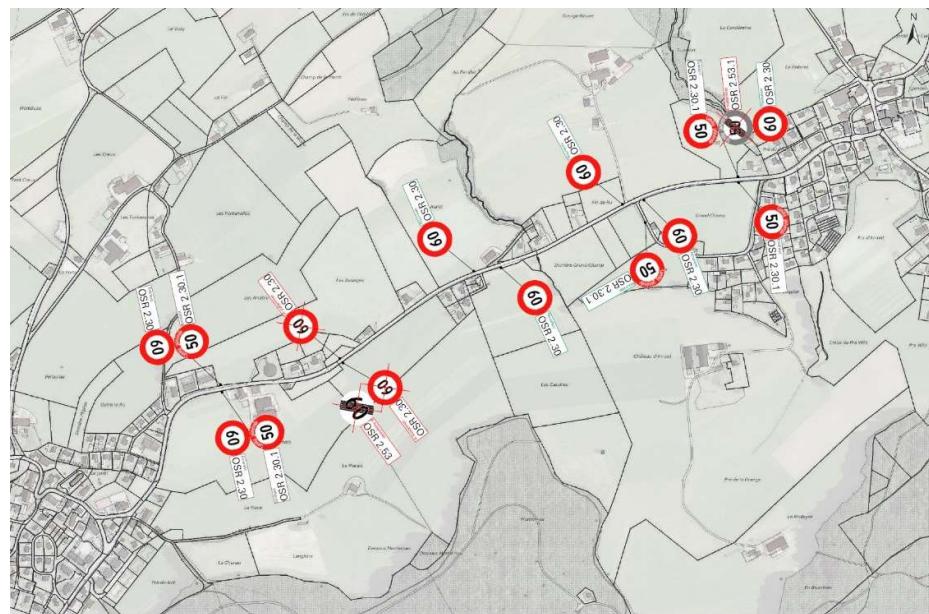
Routes

Diminution de la vitesse à 60km/h sur la route reliant les villages d'Arconciel et d'Ependes

Depuis quelques années, plusieurs citoyens de la commune ont émis le souhait d'une diminution de la vitesse de circulation sur la route cantonale reliant Arconciel et Ependes. Cette demande n'avait pas pu être exaucée en raison des normes en vigueur.

Cependant, cet état de fait a changé en raison du projet concret de nouvelle halle de sport entre les deux villages et d'une étude de trafic réalisée dans ce cadre. Une nouvelle demande a donc été déposée et le Canton a accepté formellement une diminution de la vitesse de circulation de 80 km/h actuellement à 60 km/h.

La mesure devrait être mise en place prochainement et les panneaux de signalisation changés dans la foulée. Cette baisse de vitesse devrait permettre le maintien du passage piéton actuel et élargit à nouveau le champ des réalisations possibles dans le cadre d'une future liaison à mobilité douce entre les deux villages.



Déchets

Avec l'arrivée des beaux jours, voici le rappel des bonnes pratiques en ce qui concerne l'élimination des **déchets verts**, tel que mentionné dans le MEMODéchets :

Branches et feuilles

Les **branches (diamètre max. 15 cm)** et les feuilles uniquement sont à apporter chez M. Christophe Wyss, ch. de la Molleyre 30, 1731 Ependes, 079 858 62 12.

Horaires : du lundi au vendredi 8h00-19h00, samedi 8h00-17h00, dépôts interdits le dimanche et les jours fériés.

Particuliers : avec votre carte de compacteur.

Paysagistes : sur rendez-vous avec M. Wyss, uniquement pour les déchets produits sur le territoire communal.

La limite est fixée à 5m³ de branches par propriétaire par année. Le propriétaire doit éliminer lui-même et à ses frais le dépassement.

L'accès est refusé aux véhicules dépassant 3.5 t.

Souches et troncs

Les souches et troncs sont à ramener chez Fricompost SA, route de la Comba 46, 1725 Posieux, 026 401 04 50.

Déchets de jardin

Sont acceptés dans les déchetteries : les mauvaises herbes, les tailles de fleurs, les racines de plantes sans pot.

Les billes d'hydroculture sont à déposer dans les déchets inertes.

Gazons

Les dépôts sont à effectuer auprès de l'agriculteur désigné pour votre secteur.

Horaires : du lundi au vendredi 8h00-20h00, samedi 8h00-17h00, dépôts interdits le dimanche et les jours fériés.

Rappel de l'art. 19 de notre règlement de police (extrait) :

«² Il est interdit :

- b) d'utiliser, sur le domaine privé, des instruments ou appareils bruyants (ventilateurs, pompe, aspirateur, compresseur, **tondeuse à gazon, motoculteur** ou d'autres machines à moteur analogues) dont le son est entendu par les habitant·e·s voisin·e·s et les importune pendant les jours et/ou horaires suivants :
- **les dimanches et jours fériés ;**
 - **du lundi au vendredi de 12h00 à 13h00 et de 20h00 à 07h00 ;**
 - **le samedi jusqu'à 08h00, de 12h00 à 13h00 et dès 18h00 ;**

Déchets alimentaires compostables

Les restes de repas et les déchets de cuisine tels qu'épluchures, restes cuisinés, marc de café et coquilles d'œuf sont acceptés.

Les os doivent être éliminés dans le sac poubelle.

Capricorne asiatique - Elimination des déchets végétaux et du bois dans la zone tampon

Vous n'êtes pas sans savoir que de nouveaux cas de capricorne asiatique ont été découverts à Pierrafortscha (février 2025) et à Marly (octobre 2024). De ce fait, la limite de la « zone tampon » s'est élargie à une partie de la commune. Les propriétaires concernés par cette zone ont été avisés personnellement des mesures à prendre, soit :

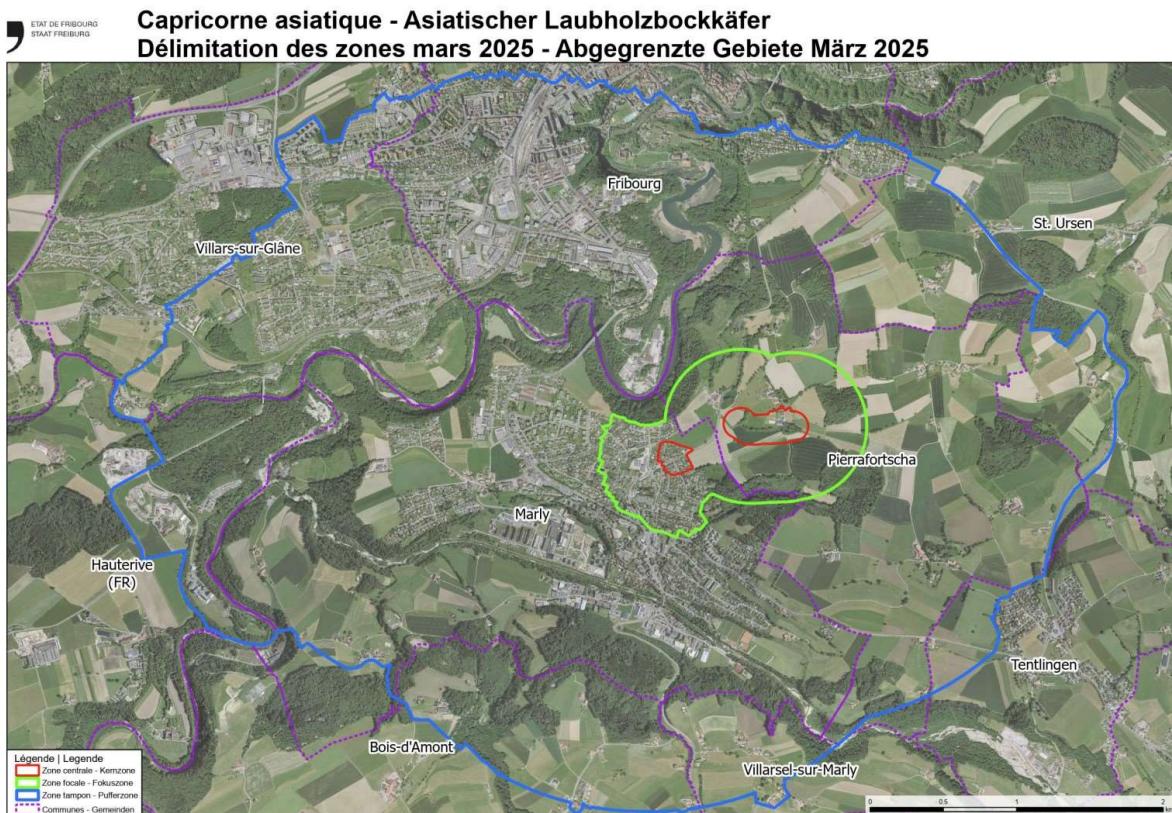
Les déchets végétaux qu'ils soient verts ou secs ne doivent pas sortir de la zone tampon. Cela est aussi applicable aux jardiniers-paysagistes qui travaillent sur vos parcelles.

- Les déchets végétaux provenant de la **taille des arbres et arbustes feuillus**, quelle que soit l'espèce,
- Les **branches et bois secs, issus de coupes ou de matériel importés et achetés** (emballages, palettes, bois de feu, etc.) sont également concernés. Le capricorne asiatique pourrait y avoir pondu des œufs. Les jeunes larves peuvent rester près de deux ans dans du bois mort et s'y développer jusqu'à son envol.

Que faire de ces déchets ?



Les habitants de Bois d'Amont secteurs Sales, L'Invoué, Vers Pilloud se trouvant à l'intérieur de la zone tampon amènent leurs déchets verts à la déchetterie d'Ependes qui se trouve dans la zone tampon. Un **container installé à cet effet** y est mis à disposition pour stockage intermédiaire avant leur transport vers Marly pour y être broyés.



Environnement



AGIR maintenant pour la biodiversité en milieu bâti

Le portefeuille d'actions biodiversité
vous propose différentes mesures
subventionnées pour
enrichir vos jardins



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur WNA

INFOS & conditions de participation



Energie

Les énergies renouvelables pour le chauffage : économique et écologique

Le chauffage des bâtiments et de l'eau chaude sanitaire est une source importante de consommation d'énergie. Il est défavorable à l'environnement si votre chaudière fonctionne au mazout, au gaz ou à l'électricité et si votre bâtiment est mal isolé. Autant vous poser la question du chauffage en général : vous pouvez bénéficier de subventions du Programme Bâtiments si vous passez en partie ou complètement aux énergies renouvelables ou si vous envisagez une rénovation globale. Votre investissement sera gagnant à plus d'un titre.

Quand prévoir un renouvellement ?

Après une quinzaine d'années de fonctionnement d'une installation de chauffage, il est prudent de commencer à réfléchir à son renouvellement, de se renseigner et de s'adresser à des spécialistes. Une analyse par un ou une spécialiste CECB portant aussi sur l'isolation du bâtiment vous permettra d'évaluer la question du chauffage de manière globale.

Est-ce que j'ai droit à des subventions ?

Si vous passez d'un chauffage à énergies fossiles émettrices de CO² ou d'un chauffage électrique vers une solution favorable à l'environnement, telle pompe à chaleur, chauffage à distance, chauffage à bois ou capteur solaire thermique, vous pouvez faire une demande de subvention du **Programme Bâtiments**. Il en va de même si vous prévoyez d'isoler votre bâtiment. Une subvention est encore prévue si vous faites analyser votre bâtiment par un ou une spécialiste CECB.

Attention : les travaux ne peuvent pas débuter avant la réception de la décision indiquant qu'une aide financière est allouée.

Est-ce que je peux recevoir d'autres aides financières ?

En tant que personne physique, vous pouvez recevoir une déduction fiscale en déclarant les coûts effectifs durant l'année des travaux.

Quelles sont les procédures ?

Pour le renouvellement de votre système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire, vous devrez déposer une demande de permis de construire auprès de votre commune. L'installateur s'occupe en général de cette démarche, mais le propriétaire peut aussi s'en charger.

Attention : les travaux ne peuvent pas débuter avant la réception du permis de construire.

Les avantages en résumé

Le renouvellement de votre système de chauffage vous apporte des économies d'énergie, un confort de vie, une diminution de votre empreinte écologique et une valorisation de votre bâtiment.

Pour en savoir plus : www.fr.ch/sde



28.02.2025 Service de l'énergie

Forêts



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Les arbres isolés et les haies au cœur de l'infrastructure écologique (IE)

Remarquable, un arbre seul à l'horizon

Quel spectacle fascinant ce chêne ou ce tilleul qui se dresse fièrement à l'horizon ! Au fil des saisons, ses couleurs changeantes animent nos contrées. L'arbre est un témoin silencieux du passage du temps et un gardien persévérand de l'équilibre naturel. De son tronc imposant à la plus délicate de ses branches, tout en lui est un symbole de résistance et de résilience. Isolé dans un champ ou sur une colline, il devient un phare pour la nature et peut abriter oiseaux, mammifères et insectes. Par ses feuilles, il capte les rayons du soleil et les transforme en oxygène. Par ses racines, il ramène l'eau en surface et la purifie. Ces bienfaits font déjà de sa seule présence un bien inestimable qu'il serait judicieux de préserver de l'urbanisation galopante ou de la charrue intempestive.

*Les arbres sont dans l'air
Comme des rêves perdus.
Les arbres sont des hommes,
Et nous, nous sommes des arbres.
« Les Arbres » de Jacques Prévert*



Les autoroutes vertes

La plupart des arbres ne se limite pas à une présence solitaire. Ils trouvent leur place au sein de plus grands ensembles comme des haies ou des bosquets, ce qui leur donne une dimension nouvelle. Ces boisements sont alors à même de freiner la vitesse du vent, limitant l'érosion des sols et permettant à la terre de se régénérer. Leur fonction d'abri est amplifiée, offrant une protection accrue à la faune qui s'y déplace en toute sécurité. Ils deviennent des ponts indispensables entre les écosystèmes. Chacun d'eux constitue une maille dans le tissu de la nature, permettant la migration des espèces et la préservation de la biodiversité.

L'infrastructure écologique, l'IE pour les intimes

Sous cette terminologie quelque peu barbare se cache simplement la volonté de conserver et surtout de développer un réseau constitué d'axes de liaisons matérialisés par des boisements mais aussi par des rivières, des ourlets secs ou des murs de pierres. Si elles sont suffisamment bien connectées et raccordées, l'ensemble de toutes ces trames permet à la faune de se déplacer au sein du paysage, d'un biotope à un autre, d'une forêt à un lac, à une prairie. Au gré des rencontres et des échanges, une population donnée peut ainsi se maintenir et trouver ce dont elle a besoin. Sa résistance dépend de ce mélange d'individus qui favorise la diversité génétique. La présence des continuum vert est essentielle à sa survie. L'objectif pour l'homme est donc de favoriser et d'enrichir un réseau suffisamment dense qui permettra la mobilité des espèces dans un environnement souvent qualifié de désert végétal uniformisé par les cultures intensives. Vous l'aurez compris, les arbres isolés, les haies, mais aussi la végétation en milieu urbain sont essentiels au bon fonctionnement de l'infrastructure écologique.



Le bonheur de planter indigène

Oui mais pas n'importe quoi et n'importe quand... Il est de bon aloi d'imiter au plus près la nature. La plantation d'arbres et arbustes indigènes va de soi. Ils sont connus de la faune et leur utilité avérée. Un exotique sera un intru pour notre faune indigène qui ne saura pas quoi en faire, par exemple si son feuillage ou ses fruits sont comestibles.

Vous pouvez participer à l'essor de l'IE. La période de plantation idéale se situe à la fin de l'automne ou au début du printemps. Les sols sont souvent encore suffisamment humides à cette période de l'année. Le forestier de votre région se fera un plaisir de vous conseiller.

Le clic utile : www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/infrastructure-ecologique.html

Hauterive, février 2025

*Frédéric Schneider et David Scinto
1^{er} arrondissement forestier, Service des forêts et de la nature*

IMPRESSUM

Annonces de sociétés locales

Toutes les sociétés sportives et culturelles locales peuvent insérer une publication gratuite dans le bulletin communal et/ou sur le site Internet de la commune dans le but d'annoncer un évènement par exemple.

Les contacts des sociétés locales culturelles et sportives, ainsi que des propositions de loisirs sur le territoire communal restent publiés de manière récurrente sur le site Internet de la commune mais ne le sont plus de manière systématique dans le bulletin communal, ceci afin de rendre sa ligne éditoriale plus moderne et vivante.

Annonces payantes

Les associations à but lucratif, les commerçants et les artisans **locaux** ont la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture) :

Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF 10.-
Annonce au format A5	CHF 20.-
Annonce au format A4	CHF 50.-

Les annonceurs **extérieurs** ont également la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, pour autant que la place le permette (priorité aux annonceurs locaux), selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture) :

Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF 20.-
Annonce au format A5	CHF 40.-
Annonce au format A4	CHF 100.-

Prochaine édition

La prochaine édition du bulletin communal paraîtra à l'automne 2025.

Toutes les demandes d'annonces doivent être transmises au secrétariat communal, commune@bois-damont.ch, jusqu'au **lundi 27 octobre 2025** (dernier délai).

Les fichiers sont à envoyer au format .png ou .jpg.



NOTES

Des forfaits accessibles à tous, par exemple 



Vos réseaux sociaux

**CHF 240.- /mois pour une
gestion complète**

Votre site web

CHF 850.-

DOXY
VOTRE AGENCE BILINGUE
DIGITAL 

ANCIENNE PAPETERIE 220
1723 MARLY
076 583 90 13
WWW.DOXY-DIGITAL.CH

**ADRESSE**

Place de l'Arche 1
1732 Arconciel
+41 26 564 23 33

HORAIRES

Lundi 15h00 - 19h00
Mardi 08h00 - 11h30
Jeudi 08h00 - 11h30

SECRETARIAT GENERAL

commune@bois-damont.ch

FINANCES ET IMPOTS

compta@bois-damont.ch

CONTROLE DES HABITANTS

habitants@bois-damont.ch

SERVICE TECHNIQUE

technique@bois-damont.ch

bois-damont.ch